

SEPTEMBRE
2 0 1 1










Rapport d'activité 2010

*Cultivez aujourd'hui
vos talents de demain*



Sommaire

	L'expert Emploi-Formation aux côtés des TPE-PME	p. 2-5
	La politique de branche au cœur de la professionnalisation	p. 6-11
	Faciliter la formation de tous les salariés des TPE-PME	p. 12-17
	L'engagement majeur dans les politiques de l'emploi	p. 18-23
	La gouvernance paritaire	p. 24-26
	Repères chiffrés 2010	p. 27-40
	Le réseau de proximité	p. 41

L'année 2010 marquera-t-elle un tournant ?

C'est assurément une année charnière en matière économique. Les PME, en particulier, affichent un redémarrage tandis que les TPE confirment leur très bonne résistance face à une période que l'on a peut-être qualifié trop rapidement de « reprise ». Rien dans les chiffres de l'OPCA ne permet par ailleurs d'être affirmatif sur cette question. En effet, les grandes tendances depuis 2005 se poursuivent avec une croissance

très significative des collectes : +13 % en 6 ans et +48 % au titre des engagements. D'une réforme à l'autre, AGEFOS PME a accompagné 28 % de salariés supplémentaires et a renforcé son engagement pour l'insertion dans l'emploi avec près de 10 000 contrats de professionnalisation en plus depuis 2005 soit près du ¼ des contrats conclus en France.



Philippe ROSAY
Président

Des textes qui confortent le modèle AGEFOS PME

2010, c'est aussi l'année de publication des nombreux textes d'application suite à la Loi du 24 novembre 2009 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie. Parmi ces textes, le décret du Conseil d'État, daté du 22 septembre 2010, relatif aux Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) des fonds de la formation professionnelle continue, confirme la volonté du législateur concernant la transformation systémique du rôle et de la gouvernance des OPCA : le rôle central du CA est réaffirmé tant dans la gouvernance des structures délégataires que par l'accueil des branches

ou des OPCA dont l'agrément ne sera pas renouvelé ou encore dans le contrôle et le pilotage des fonds confiés. A ce titre, AGEFOS PME voit l'originalité de son modèle territorial paritaire conforté par la modification récente de l'art R 6333-17 du code du travail qui confirme la délégation paritaire régionale, comme le mode d'organisation territoriale pour un OPCA. L'accueil des branches, au sein d'une Section paritaire professionnelle (SPP) proposée depuis plus de 15 ans par AGEFOS PME, devient également la norme pour tous les nouveaux OPCA.



Jean-Philippe LEROY
Vice-président

La gestion paritaire en première ligne

L'accord constitutif d'AGEFOS PME du 6 juillet 2011 et, plus largement, l'importance et la pertinence de la gestion paritaire dans le secteur de la formation professionnelle continue structure plus que jamais nos missions et l'action du réseau. C'est la réalité de

cette gestion déléguée aux régions qui rend possible l'engagement des 1 200 collaborateurs de tout notre réseau qui accompagnent chaque jour les entreprises et les salariés qui nous font confiance.

Le service de proximité et la proximité d'appartenance

Au-delà du service de proximité, valeur fondatrice de l'OPCA, les organisations constitutives d'AGEFOS PME, la CGPME et les organisations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et CGT-FO) sont garantes de la réussite de notre action paritaire basée sur la proximité d'appartenance. Avec plus de 40 branches

professionnelles, 303 000 entreprises adhérentes et 5,2 millions de salariés couverts, AGEFOS PME est avant tout l'OPCA des TPE. En 2010, ce sont en effet 18 % des entreprises françaises de 1 à 9 salariés qui sont accompagnées par le réseau.

Ce rapport d'activité 2010 est la synthèse des efforts conjugués de 1 000 administrateurs paritaires, 40 branches professionnelles, 13 grandes entreprises, 37 groupes ou réseaux économiques de dimension nationale et 1 200 collaborateurs pour qui la formation tout au long de la vie est un engagement quotidien et qui le prouvent.

Bonne lecture

L'expert Emploi-Formation aux côtés des TPE-PME

OPCA interprofessionnel
et interbranches à l'écoute des besoins
de ses adhérents

Engagement de 40 ans
auprès des TPE-PME

Proximité renforcée
au service de plus de 303 000 entreprises
et 5,2 millions de salariés

Le premier réseau de proximité

Depuis 38 ans, AGEFOS PME renforce son implantation régionale et sa présence auprès des TPE-PME : un ancrage territorial qui se traduit par la présence d'experts Emploi-Formation dans toutes les régions. Ces interlocuteurs de proximité sont indispensables au développement des entreprises dans chaque bassin d'emploi.

38 ans d'engagement auprès des TPE-PME

1972-1980

Création d'AGEFOS PME et implantation de son réseau de proximité

1980-1990

Croissance de l'investissement formation des PME et déploiement des contrats d'insertion en alternance pour les jeunes

1990-2000

Renforcement des services, dispositifs ciblés TPE, ingénierie de projets, mobilisation des fonds publics et européens, démarche qualité et approche territoriale centrée sur l'entreprise

2004-2008

Individualisation de la formation et développement des politiques de branche

Depuis 2009

Sécurisation des parcours professionnels (VAE, égalité professionnelle, GPEC...) et soutien de la politique de l'emploi « plan anticrise », CTP/CRP...

Actifs sur tout le territoire, les binômes « conseillers et assistants de gestion » déclinent leurs actions autour de trois missions clés en direction des entreprises :

- information, conseil et accompagnement dans l'élabo-

ration et la réalisation de leurs projets Emploi-Formation ;

- aide à l'anticipation des évolutions de leur environnement et au développement de nouvelles compétences ;
- gestion administrative et financière des dossiers, ingé-

nerie des budgets formation confiés à AGEFOS PME, solutions individualisées et sécurisation juridique.

en actions

Le réseau

« AGIR pour l'emploi » en régions Centre et Limousin

EN BREF : une réponse face à l'enjeu de sécurisation des parcours professionnels et de renforcement de l'accès à la formation, basée sur une approche RH globale et un suivi individualisé.

OBJECTIF : développer la culture formation de la TPE-PME et favoriser le maintien dans l'emploi des salariés. Depuis 2009, AGEFOS PME recense et identifie les besoins via une plateforme emploi/compétences et 4 conseillers qui accompagnent les entreprises et leur apportent des conseils personnalisés.

POINTS FORTS : développement de partenariats avec les acteurs Emploi-Formation régionaux et mise en relation des demandeurs d'emploi avec les entreprises qui recrutent.

BILAN : 4 069 diagnostics réalisés depuis septembre 2009. Plus de 1 750 entreprises conseillées et accompagnées (rédaction de fiches de poste, définition des besoins en compétences, information sur les contrats de professionnalisation et la formation...).

Avec le concours de la plateforme emploi/compétences interne AGEFOS PME de Cholet, du Conseil régional, de la DIRECCTE, de Pôle emploi, des missions locales et de la CGPME

Les Campus RH en Île-de-France

EN BREF : déployés sur 4 territoires franciliens - Paris, Sud-est, Ouest et Nord-est -, les Campus RH assurent une veille sociale et juridique auprès des dirigeants et décideurs RH.

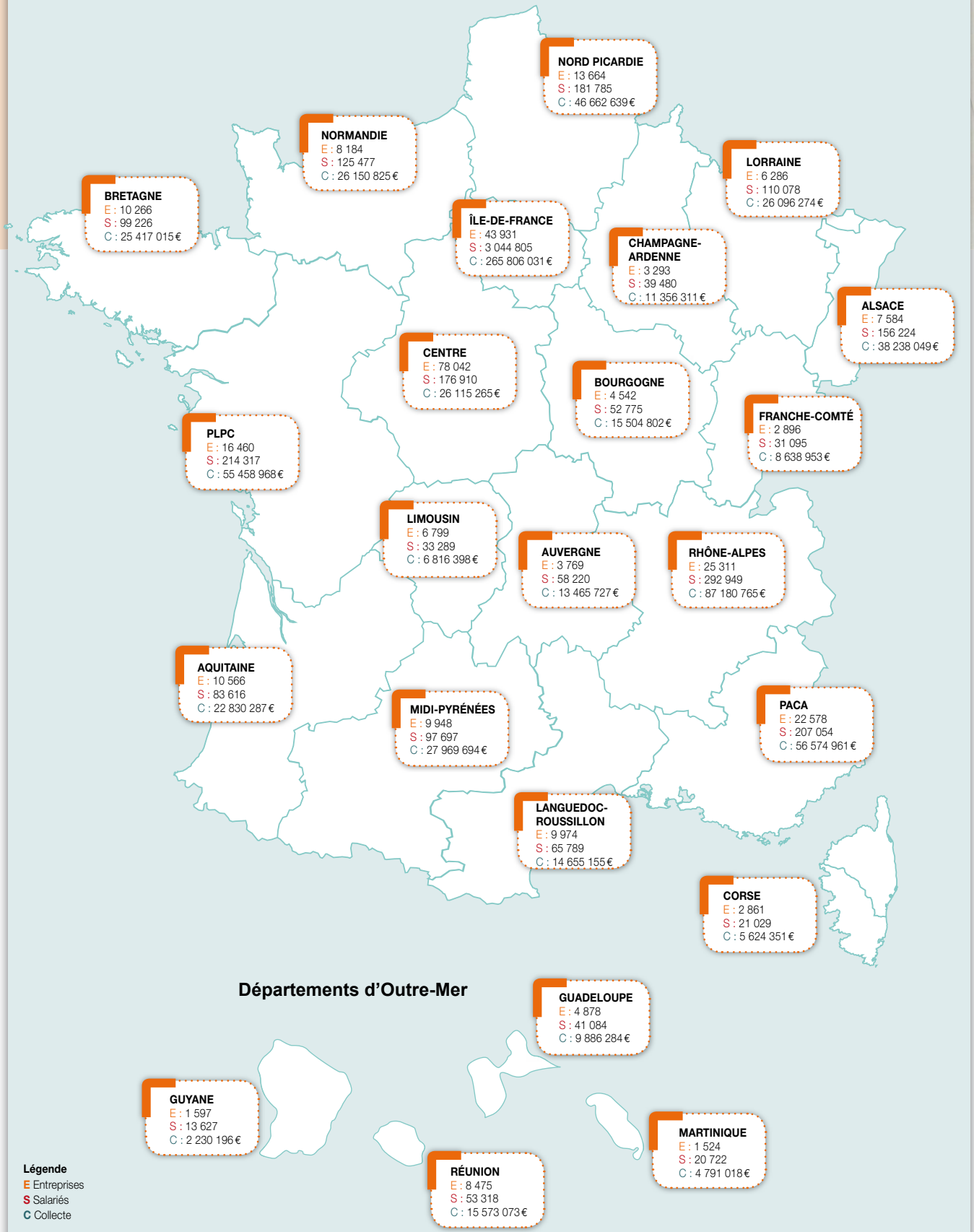
OBJECTIF : les accompagner dans leurs réflexions prospectives.

Chaque Campus développe sa propre dynamique en lien avec son territoire et la typologie de ses entreprises.

POINTS FORTS : pédagogie fondée sur l'échange entre les participants et l'interactivité avec les intervenants experts, thématiques décidées en fonction de l'actualité sociale et des besoins des participants.

BILAN : 75 entreprises franciliennes membres des Campus RH, plus de 20 réunions organisées en 2010, un nouveau site Internet campus-rh.com créé pour permettre aux membres d'échanger, de s'inscrire et de s'informer sur la programmation.

AGEFOS PME, c'est 1 200 collaborateurs aux côtés des entreprises et des salariés dans les territoires



Portrait type de l'entreprise adhérente AGEFOS PME : la dominante TPE

87 % des entreprises adhérentes emploient moins de 10 salariés, 18 % des TPE françaises font confiance à AGEFOS PME pour gérer leurs contributions formation.

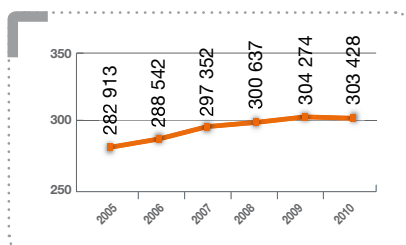
CHIFFRES CLÉS

303 000 entreprises adhérentes
5,2 millions de salariés couverts
70 % d'entreprises et 61 % de salariés relèvent de l'interbranches

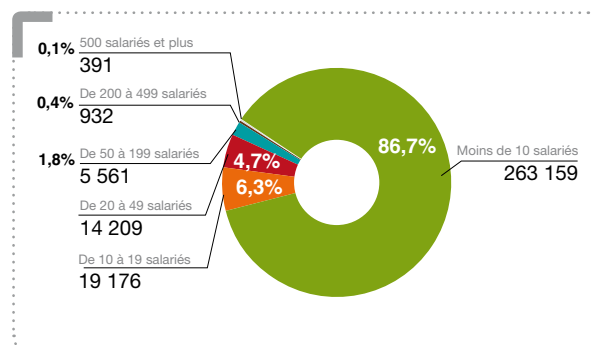
— **303 000 entreprises** ont versé leurs contributions formation à AGEFOS PME au titre de la collecte 2011 (MS 2010). Depuis 2005, le nombre d'adhérents a augmenté de 7 %.

— Le poids des TPE est prépondérant : près de 9 entreprises sur 10 emploient moins de 10 salariés.

COURBE D'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ADHÉRENTS DE 2005 À 2010



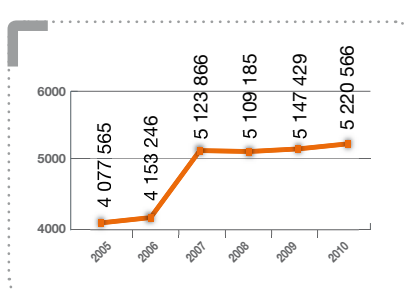
RÉPARTITION DES ADHÉRENTS PAR TAILLE D'ENTREPRISES (MS 2010)



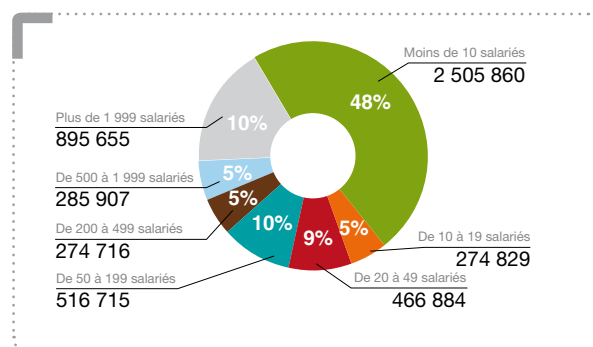
— **5,2 millions de salariés*** sont couverts par AGEFOS PME, soit 28 % de croissance depuis 2005. Près d'1 salarié sur 2 (48 %) est employé dans une entreprise de moins de 10 salariés.

* Salariés du particulier employeur et assistants maternels compris.

COURBE D'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIÉS* DE 2005 À 2010



RÉPARTITION DES SALARIÉS* PAR TAILLE D'ENTREPRISES (MS 2010)



en actions

Le réseau

Les TPE, locomotives de l'économie en Languedoc-Roussillon

EN BREF : un service de conseil et de proximité assuré depuis 2007 par 11 conseillers présents sur toute la région pour près de 11 000 entreprises adhérentes, dont près de 10 000 TPE (7 sur 10 appartiennent à une branche AGEFOS PME).

POINTS FORTS : fort développement de l'accès à la formation des salariés grâce aux actions de proximité proposées et démultiplication des dépenses de formation (3,7 M€ en 2010).

BILAN : 1 salarié de TPE sur 3 formé en 2010, sur une durée moyenne de 24 heures (19 heures en 2005). Un versement moyen de 221 € (148 € en 2005) pour une dépense moyenne de

386 € (216 € en 2005, +79 %), soit un ratio dépense/collecte en hausse de 20 % sous l'effet de la mobilisation des financements externes. En 2010, 9 576 TPE adhérentes (+26 %) couvrant 33 % de salariés supplémentaires en un an.

Avec le concours de l'État, la région, l'Europe et les branches professionnelles



Une veille permanente sur les besoins des PME

Accompagner les PME dans la réalisation de leurs projets Emploi-Formation, c'est comprendre leurs attentes et tenir compte de leurs besoins pour bâtir des solutions adaptées. Une exigence permanente pour AGEFOS PME.

— **Le Baromètre Perspectives « Emploi et Formation dans les TPE-PME »** constitue un outil clé pour analyser en continu la vision prospective des entreprises et l'évolution de leurs pratiques et de leurs besoins. Il vise à dégager des tendances fortes pour orienter les actions de terrain d'AGEFOS PME et de ses partenaires. Cette production est au cœur de la démarche prospective sur les métiers et les pratiques de formation développée par AGEFOS PME

et constitue un baromètre de référence pour les experts du secteur.

Réalisée chaque année depuis 1992 avec l'Institut Ipsos sur un échantillon représentatif de 500 dirigeants et responsables RH, cette enquête se compose de deux parties :

- analyse des pratiques et perspectives des TPE-PME en termes d'activité, d'emploi et de formation ;
- focus sur un sujet d'actualité dans le cadre d'un cahier spécial.

Nouveauté 2010 : le baromètre devient semestriel afin de répondre aux besoins des entreprises. Les entreprises sont désormais interrogées deux fois par an :

- 18^e édition (juin 2010), enquête réalisée en collaboration exceptionnelle avec Planète PME 2010 ;
- 19^e édition (décembre 2010), enquête contenant un cahier spécial « OPCA et réformes de la formation ».

Disponibles sur le site agefos-pme.com.

Baromètre Perspectives « Emploi et Formation dans les TPE-PME » Juin 2010

Activité et emploi : des perspectives encourageantes

- 23 % des chefs d'entreprise constatent une progression de leur chiffre d'affaires et 27 % prévoient une amélioration de leur niveau d'activité
- 18 % envisagent de recruter dans les 6 mois à venir (12 % en 2009)
- 41 % rencontrent des difficultés de recrutement (42 % fin 2009). Les raisons principales sont : le manque de motivation (73 %), le manque de compétence des candidats (66 %) et la pénurie de candidats (55 %)

Pratiques de formation : un intérêt croissant pour la professionnalisation

- 21 % des TPE-PME considèrent l'embauche de jeunes diplômés comme une solution à leurs besoins en qualification (15 % fin 2009)

Crise économique et réforme de la formation professionnelle : l'anticipation en ligne de mire

- 66 % des TPE-PME ont encore des difficultés face à la crise, 24 % n'ont pas été touchées (TPE : 30 %)
- Solutions face à la crise : licenciement pour motif économique 14 % et actions de professionnalisation 7 %
- 1/4 des TPE-PME souhaitent être accompagnées par leur OPCA dans la gestion des RH

Le réseau en actions

Catalogue de formation pour les TPE alsaciennes

EN BREF : des formations collectives pour les entreprises de moins de 10 salariés relevant de l'interprofessionnel ou d'une branche professionnelle.

POINTS FORTS : prise en charge totale des coûts pédagogiques, catalogue édité 3 fois par an à plus de 5 800 exemplaires, également disponible sur le site Internet.agefos-pme-alsace.com. Depuis fin 2010, AGEFOS PME propose également la Formation ouverte à distance (FOAD) aux TPE, à titre expérimental, ainsi que des formations adaptées aux chefs d'entreprises dans le cadre du « plan anticrise ».

BILAN : 8 121 heures de formation en 2010.

Avec le soutien du FSE

Évaluation EDEC 2008-2010 en Bourgogne

EN BREF : un Engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) porté par AGEFOS PME.

OBJECTIF : répondre de manière adaptée et diversifiée aux besoins des TPE-PME de Bourgogne via une palette d'actions complémentaires : installation d'une plateforme multicanaux pour les TPE, généralisation du SécuriPass initié en Midi-Pyrénées à l'ensemble des PME et proposition d'un accompagnement individualisé pour leurs salariés, développement d'un programme d'actions collectives de formation centrées sur les RH et les compétences de base, mise en place d'une GPEC territoriale sur le Dijonnais...

POINTS FORTS : « les prémisses d'une approche GPEC adaptée à la typologie et aux attentes des TPE-PME du territoire », « des réponses collectives à des besoins partagés » et « la mobilisation de moyens adaptés à la cible des TPE-PME » (témoignages recueillis lors de l'évaluation de l'EDEC).

BILAN : investissement de plus de 5,5 M€ à destination de 6 000 TPE-PME, soit 10 000 stagiaires formés pour 120 000 heures de formation.

Avec le concours de l'État, du Conseil régional et du FSE

La politique de branche au cœur de la professionnalisation

- Un service dédié aux spécificités de 40 branches professionnelles, 13 grandes entreprises, 37 groupes ou réseaux économiques de dimension nationale
- Une qualité reconnue par les partenaires sociaux des branches professionnelles
- Une expertise pour 24 Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications (OPMQ) de branche

40 branches adhérentes

En 2010, AGEFOS PME accueille 2 nouvelles branches professionnelles : le Diagnostic technique immobilier et les Magasins prestataires de cuisine à usage domestique.

CHIFFRES CLÉS

Plus d'1/3 de l'activité de l'OPCA est interbranches : aussi bien pour les collectes que pour les engagements

40 branches professionnelles adhérentes à AGEFOS PME

Activités de commerce et de négoce

- Commerce de détail de la chaussure
- Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles
- Commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, bureautique et informatique
- Commerce des articles de sport et d'équipement de loisirs
- Commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager
- Commerce de détail de la librairie
- Magasins prestataires de cuisine à usage domestique
- Négoce et industrie des produits du sol, engrais et produits connexes
- Négoce et distribution de combustibles solides, liquides, gazeux et produits pétroliers

- Négoce de l'ameublement
- Répartition pharmaceutique
- Vente et services des animaux familiers

Activités industrielles

- Assainissement et maintenance industrielle
- Cordonnerie industrielle
- Caoutchouc
- Industries électriques et gazières
- Navigation de plaisance
- Mareyage et salaison
- Meunerie
- Miroiterie, transformation et négoce du verre
- Union des métiers du verre

Activités de services

- Assistants maternels
- Caisse d'épargne
- Diagnostic technique immobilier
- Enseignement privé hors contrat
- Entreprises privées de services à la personne

- Experts-Comptables et commissaires aux comptes
- Installation, entretien, réparation et dépannage de matériel aéronautique, thermique, frigorifique et connexes
- Gardiens, concierges et employés d'immeubles
- Hôtellerie de plein air
- Immobilier
- Organismes de tourisme
- Ports de plaisance
- Prestataires de service du secteur tertiaire
- Promotion-construction
- Remontées mécaniques et domaines skiables
- Restauration rapide
- Salariés du particulier employeur
- Sport
- Thermalisme

Le FAF PCM rejoint AGEFOS PME

9 décembre 2010 : AGEFOS PME et le Fonds d'Assurance Formation Pêche et Cultures Marines (FAF PCM) officialisent leur rapprochement à compter du 1^{er} janvier 2012.

Cette décision concrétise l'engagement d'AGEFOS PME sur la filière Mer, avec des services sur-mesure en faveur du développement des entreprises et des compétences des personnels sédentaires et navigants.

Valeur ajoutée pour les 7 000 entreprises adhérentes du FAF PCM : un accompagnement adapté aux spécificités du monde marin assuré par une Section paritaire professionnelle (SPP) Pêche et Cultures Marines au sein d'AGEFOS PME.





AGEFOS PME à l'écoute de ses branches

Pour la première fois en 2010, au sortir de la crise, AGEFOS PME a conduit une enquête auprès des partenaires sociaux des branches professionnelles. Une occasion inédite de faire le point sur leurs attentes vis-à-vis de leur OPCA et sur leur vision de l'avenir.

— L'enquête « Points de vue sur la réforme et les services proposés par AGEFOS PME » est lancée dans le cadre du séminaire entre la CNF d'AGEFOS PME, les SPP des branches professionnelles et les représentants des grands comptes. Ce sont 145 représentants des entreprises et des salariés qui ont participé à l'enquête du 18 octobre au 5 novembre 2010.

Deux grandes priorités sont au cœur des préoccupations des partenaires sociaux concernant leurs politiques Emploi-Formation : les Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications (OPMQ, 47 %) et la mise en œuvre de la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC, 39 %).

Les autres sujets majeurs sont le maintien dans l'emploi (32 %) et l'attractivité des métiers (30 %).

Des enjeux stratégiques émergent suite à la Loi orientation-formation du 24 novembre 2009 : la définition d'une nouvelle politique de branche (42 %), le DIF portable et le financement du plan de formation pour les entreprises de 10 à 49 salariés (32 % chacun). Pour faire face à ces nouvelles priorités, **les attentes vis-à-vis d'AGEFOS PME sont fortes**, notamment l'accompagnement sur les nouveaux dispositifs : Préparation opérationnelle à l'emploi (POE), DIF portable...

Pour aider les entreprises et les salariés, les branches envisagent, comme principales actions : préparer les compétences de demain (55 %) et sécuriser l'emploi (48 %).

Service de proximité, GPEC territoriale, demandeurs d'emploi... : les nouvelles missions des OPCA sont particulièrement attendues de la part d'acteurs confrontés aux modifications du système de formation (rôle de l'État, FPSPP...).

Les thèmes clés des politiques des branches dans les deux années à venir sont la GPEC (41 %), la certification (39 %), les OPMQ (39 %) et la sécurisation des parcours professionnels (37 %).

L'accompagnement d'AGEFOS PME plébiscité

Le taux de satisfaction global des branches et grands comptes sur les services apportés par AGEFOS PME s'élève à 91 % pour l'accompagnement des SPP, 86 % pour l'accompagnement des Observatoires, 80 % pour l'information réglementaire en direction des entreprises et des salariés, 69 % pour l'accès aux financements publics.

Source : enquête « Points de vue sur la réforme et les services proposés par AGEFOS PME »

AGEFOS PME, ce sont aussi des groupes économiques et des grandes entreprises parmi lesquels :

AFPA / Banque de France / CESI / Crédit Mutuel / EDF - ERDF - RTE / GDF Suez - GRDF - GRT Gaz / Ikea / La Poste / Michelin / SNCF...

en actions

Déploiement de la charte des Industries agroalimentaires (IAA) pour la Meunerie en Alsace

EN BREF : AGEFOS PME accompagne les entreprises alsaciennes de la Meunerie, fragilisées par les variations du coût des matières premières depuis 2007, dans un marché devenu très concurrentiel.

OBJECTIF : amplifier les actions de formation visant la modernisation et l'évolution des compétences des salariés et réduire leurs difficultés d'emploi, en particulier des publics sensibles. Cible prioritaire : les entreprises rencontrant des difficultés économiques ou confrontées à des mutations.

POINTS FORTS : dynamisation d'un secteur ayant traditionnellement peu recours à la formation.

BILAN : développement des formations au sein de petites structures, 80 % de salariés de 1^{er} niveau de qualification formés dont 30 % de seniors.

Avec le concours de la DIRECCTE au titre de l'EDEC

ADEC Centres de relation client : le Nord-Pas de Calais en action

EN BREF : première déclinaison de l'accord national de la filière des Centres de relation client, le 11 juin 2010, en région Nord-Pas de Calais, berceau de la distribution et de la Vente à distance.

POINTS FORTS : réponse ajustée aux principales préoccupations du secteur, le recrutement et la formation, soutien des démarches d'anticipation et d'évolution des emplois et des compétences, appui aux

salariés, particulièrement les plus fragilisés, construction de parcours de formation pour le maintien dans l'emploi, la mobilité et l'évolution professionnelle.

BILAN : mise en place d'un comité de suivi paritaire, organisation de rencontres avec des conseillers Pôle emploi, réalisation d'actions collectives VAE et de parcours de formation, à destination de 154 stagiaires, soit 2 590 heures de formation.

Avec le concours de la DIRECCTE, SP2C et Cladis



Une mission d'information-conseil auprès des branches

AGEFOS PME informe régulièrement ses adhérents sur l'actualité Emploi-Formation : des manifestations sur des thèmes stratégiques enrichies par les apports d'experts extérieurs et un support d'information périodique électronique dédié sont proposés régulièrement aux adhérents.

Experts-Comptables : partenariat confirmé

9 juillet 2010 : les partenaires sociaux de la branche de l'expertise-comptable reconduisent AGEFOS PME comme l'OPCA de la profession pour 2 ans. Ce choix s'inscrit dans le prolongement d'un taux élevé de satisfaction des Experts-Comptables (+ de 80 %) sur l'offre de services qui leur est proposée : espace web dédié, logiciel de calcul des contributions, guide méthodologique, déclaration 2483, bordereaux et fiches pratiques, services personnalisés pour accompagner leurs clients, hotline et assistance juridique.

En 2010, trois rendez-vous d'informations porteurs d'échanges fructueux sur des thématiques d'actualité :

- 11 juin, **conférence-débat sur « les perspectives de négociation collective de branche en matière de formation »**, organisée suite à la publication du « rapport Poisson » sur le « *Diagnostic et préconisations sur les branches professionnelles et la négociation collective* ». Ce séminaire a réuni 150 participants sur des enjeux majeurs : favoriser la qualité de la négociation collective de branche relative à la formation professionnelle, moderniser et renforcer le dialogue social, échanger sur la GPEC, l'emploi... Aux côtés d'AGEFOS PME, différents intervenants ont alimenté les débats : Marc Biehler, Inspecteur Général des Affaires sociales et rapporteur, Jean-Frédéric Poisson, ancien député, Valérie Delahaye-Guillocheau, Chef de service à la Direction Générale du Travail, Jean-Michel Pottier, Président de

la Commission Formation de la CGPME, Marie-Alice Medeuf-Andrieu, Secrétaire confédérale FO, et Bertrand Martinot, Délégué Général à l'Emploi et à la Formation professionnelle.

- 21 septembre, **conférence-débat sur les certifications de branche**, avec la participation de George Asseraf et Renaud Eppstein, respectivement Président et Rapporteur général adjoint de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP). Les échanges ont porté sur la CNCP et le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), les changements induits par la réforme de la formation professionnelle et les évolutions de la certification, la création d'une certification pour répondre aux préoccupations des branches et grandes entreprises.

- 18 novembre, **séminaire C N F - S P P - G r a n d s C o m p t e s** sur « le rôle et les services de l'OPCA de demain » animé en interne. 120 personnes ont participé au programme de la journée : bilan sur 3 ans de l'activité Grands Comptes et Branches d'AGEFOS PME, perspectives nées de la Loi orientation-formation de 2009 et nouvelles missions des OPCA, ateliers sur des thèmes d'actualité - « Sortir de la crise » et « Valoriser les compétences grâce à la certification », échanges sur des questions clés - « les Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications : quels enjeux pour les territoires ? », « CTP, CRP et POE : quels liens avec les politiques de branches ? ».

« La lettre » : newsletter trimestrielle réservée aux Grands Comptes et Branches

3 numéros parus en 2010 (février, mai et octobre).
Contenus : les évolutions des dispositifs Emploi-Formation (VAE, contrats de professionnalisation...), les travaux des Observatoires, l'actualité nationale et régionale d'AGEFOS PME...





Le soutien aux politiques Emploi-Formation des branches

Actions collectives, offre de formations certifiantes, information et accompagnement ciblé : AGEFOS PME apporte des réponses sur-mesure à chaque grand compte et branche professionnelle adhérent.

— Échantillon illustratif de projets conduits en 2010 :

- **Formations certifiantes accessibles en contrat de professionnalisation**, conçues en partenariat avec la Fédération de l'équipement du bureau et de la papeterie (FEB), les partenaires sociaux et l'Union de la filière papetière (UFIPA) : « Négociateur, négociatrice technico-commercial » et « Manager de l'univers marchand ».
- **Soutien à la politique de développement des formations dans la vente-conseil** initiée par la CPNEFP du Commerce de détail de la chaussure : 3 organismes de formation et 36 modules de formation de 1 à 2 jours avec des actions collectives nationales de branche assorties d'une gestion simplifiée par AGEFOS PME.
- **Offre de formation « Développement durable »** destinée aux salariés de la

filrière immobilière, élaborée avec les acteurs du secteur et le Pôle Immobilier du CNAM Pays de la Loire, en réponse aux objectifs et aux nouvelles normes fixées par le Grenelle de l'environnement.

- **Signature de la Convention FormFroid** avec le Syndicat national des entreprises du froid, d'équipements de cuisines professionnelles et du conditionnement de l'air (SNEFCCA) et l'AFPA : 130 modules de formation financés par AGEFOS PME pour répondre à la pénurie de main-d'œuvre et aux importants besoins de recrutement et de qualification des salariés du secteur.
- **Expérimentation d'un cycle dirigeants Services à la Personne**, pour professionnaliser les métiers de ce secteur en pleine croissance. Remise du Certificat HEC Paris « Executive Education »

aux lauréats de la première promotion en novembre 2010, en présence de la Fedesap, d'HEC, de l'ANSP et d'AGEFOS PME. La deuxième promotion a démarré en 2010-2011.

- **Passeport formation électronique** élaboré avec la branche des prestataires de services du secteur tertiaire. Support téléchargeable sur le site Internet de la branche ou adressé sur simple demande auprès des partenaires sociaux du secteur.
- **Réunions d'information collective sur la mise en œuvre de la Loi du 24 novembre 2009** au sein de la branche des Industries électriques et gazières (IEG) et accompagnement de groupes de travail paritaires préparatoires à la négociation du nouvel accord formation entamée fin 2010.

Les critères de prise en charge par branche

disponibles sur agefos-pme.com

Remise du Trophée DEMOS-DIF 2010 à la Banque de France

Depuis 2006, la Banque de France bénéficie d'un accompagnement « gestion centralisée » assuré conjointement par la Délégation Grands Comptes et Branches du Siège national et la direction francilienne « Développement Entreprises et Branches ». Valeur ajoutée : la mise en œuvre optimisée de l'accord d'entreprise DIF du 28 avril 2006, signé entre les partenaires sociaux et le Gouverneur de la Banque de France, Christian Noyer.

Dans la suite de cette démarche, la Banque de France a obtenu en 2010 : le « Prix spécial du jury » des Trophées du DIF DEMOS délivré à l'entreprise pour récompenser son volontarisme et la qualité de son dialogue social, vecteurs de progression forte et régulière du dispositif.



en actions

La région

Élargissement à l'emploi de l'expérimentation Guichet Unique Sport en Auvergne

EN BREF : dispositif porté par AGEFOS PME depuis fin 2008.

OBJECTIF : assurer directement ou faciliter la mise en œuvre des 12 fiches-action du Contrat d'objectifs pour le développement des métiers et de la formation professionnelle dans le secteur du sport en Auvergne.

POINTS FORTS : un lieu et un interlocuteur uniques pour informer tous les acteurs du sport sur les dispositifs de formation et les financements associés, les orienter dans toutes leurs démarches Emploi-Formation ; une chargée de mission emploi en poste depuis fin 2010, aux côtés de la chargée de mission formation.

BILAN : fort des résultats obtenus, une nouvelle demande de concours FSE a été déposée sur le volet formation pour poursuivre l'expérimentation jusqu'en 2012 et l'enrichir du « DIF bénévole », ainsi qu'une autre demande auprès du FPSPP concernant les contrats aidés et la création d'une Bourse à l'emploi.

Avec le concours de l'État (DIRECCTE et Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale), du FSE, du Conseil régional, de Pôle emploi et d'Uniformalion

Professionnalisation du Personnel des Offices de Tourisme en Bretagne

EN BREF : cursus original de 12 modules de formation capitalisables, élaboré et financé depuis 4 ans par AGEFOS PME Bretagne, en lien étroit avec la FROTSI régionale, confrontée à une réorganisation des territoires et soucieuse d'anticiper les évolutions du secteur d'activité. Depuis fin 2009, un engagement dans une VAE collective visant la licence professionnelle « Hébergement-Conseiller en Séjour » est proposée aux salariés ayant validé leur parcours, en lien avec l'Université de Bretagne occidentale.

POINTS FORTS : la confiance et la proximité d'un partenariat terrain avec la FROTSI, conditions essentielles pour bâtir un contenu pédagogique professionnalisant et un processus individuel de formation adapté. Un même stagiaire peut, sur une année, suivre plusieurs modules de formation.

BILAN : en 2010, 11 salariés bénéficiaires de la démarche de VAE collective, renforcement du professionnalisme, reconnaissance des spécificités et de la valeur ajoutée du métier : des résultats qui conduisent aujourd'hui les responsables régionaux de la FROTSI à déployer un dispositif analogue pour les directeurs d'offices de tourisme, ancré dans la réalité du terrain.

Avec le concours de la DIRECCTE dans le cadre d'un EDEC régional

Impulser une dynamique et structurer le secteur des SAP en Midi-Pyrénées

EN BREF : ADEC 2009-2010 signé en Midi-Pyrénées pour accompagner le secteur émergent et en forte croissance des Services à la personne (SAP).

OBJECTIF : développer des actions innovantes pour professionnaliser le secteur.

POINTS FORTS : la réflexion partagée et les synergies entre différents acteurs Emploi-Formation régionaux sur les objectifs à atteindre pour pérenniser et professionnaliser des emplois trop souvent déjugés.

BILAN : plus de 230 particuliers-employeurs informés gratuitement en 2010 sur les conventions collectives et le départ en formation en emploi direct, plus de 160 salariés d'entreprises bénéficiaires de formations du catalogue d'actions collectives dédié aux SAP : des résultats encourageants qui incitent à poursuivre les efforts engagés.

Avec le concours de l'État et du FSE

Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications (OPMQ) de branche : une utilité reconnue

Depuis la réforme de 2004, AGEFOS PME s'est dotée d'une équipe de spécialistes entièrement dédiés à l'accompagnement de la réflexion prospective des partenaires sociaux des branches en matière d'emploi et de formation.

Le service Observatoires national est composé d'**experts dans l'analyse des emplois et des compétences**. Véritables assistants à la maîtrise d'ouvrage, ils apportent leur expertise dans **l'accompagnement des Comités paritaires de pilotage des observatoires (CPPO)** : mise en place de

l'Observatoire, définition des besoins, pilotage et animation des projets, coordination des acteurs et contrôle des productions, analyse et diffusion des résultats auprès de différentes cibles (entreprises, salariés, grand public et institutionnels).

Aujourd'hui, 24 branches bénéficient de ce soutien proposé par AGEFOS PME

pour construire et piloter leur outil d'observation et définir leurs politiques Emploi-Formation. L'équipe Observatoires accompagne également l'AFPA et la Filière de la relation client à distance dans leurs chantiers d'observation.

Gros plan

• Observatoire national de l'évolution des emplois (ONEE) du Caoutchouc

L'analyse prospective de l'évolution de l'industrie du Caoutchouc initiée en 2010 a débouché sur l'étude de trois catégories de métiers : métiers porteurs, sensibles et prioritaires.

Sur les 138 métiers recensés au sein de la branche professionnelle, 12 ont fait l'objet d'une attention particulière : identification des activités en évolution, des connaissances et savoir-faire à acquérir pour exercer ces emplois.

• Observatoire de la branche des gardiens, concierges et employés d'immeubles

Suite aux travaux menés dans le cadre du Contrat d'étude prospective (CEP) en 2007, l'Observatoire de la branche, piloté par la Commission paritaire nationale des gardiens, concierges et employés d'immeubles (CEGI), a souhaité approfondir l'analyse sur les métiers de gardiens et employés d'immeubles.

Plusieurs objectifs à cette étude lancée en 2010 : décrire les activités et les compétences des deux métiers, analyser les temps de travail, proposer une vision dynamique des évolutions professionnelles envisageables pour les salariés, identifier les possibilités de passerelles internes et externes à la branche, repérer les principales évolutions en cours et à venir, mettre en évidence les activités en transformation, émergentes ou en disparition.

Une plaquette de présentation a été conçue afin de mettre les résultats de l'étude à la disposition du plus grand nombre, notamment des demandeurs d'emploi.

• Observatoire de la branche des Industries Electriques et Gazières (IEG)

En 2009, l'observatoire prospectif des métiers et des qualifications des IEG a réalisé une étude sur les familles de métiers présentes dans la distribution de gaz et d'électricité, principal domaine d'activité de la branche. Une priorité essentielle : répondre aux besoins prévisionnels de recrutement.

En 2010, la branche s'est donc lancée dans un vaste chantier de communication autour des réalisations de son Observatoire.

Au cœur du dispositif, **un site Internet dédié**, metiers-gaz-electricite.com, destiné à :

- attirer des jeunes et des adultes en reconversion vers les filières de formation menant aux métiers et aux entreprises de la branche ;
- renforcer la féminisation des effectifs ;
- accroître la diversité (ethnique, handicap...) parmi les candidats à l'emploi.

Ce site sera enrichi au fil des productions.



24 Observatoires des métiers de branches professionnelles

INDUSTRIE

- Caoutchouc
- Industries électriques et gazières
- Mareyage et salaison
- Miroiterie, transformation et négoce du verre
- Union des métiers du verre

COMMERCE

- Commerce de détail de la chaussure
- Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles
- Commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager
- Magasins prestataires de cuisine à usage domestique
- Négoce et industrie des produits du sol, engrais et produits connexes
- Négoce et distribution de combustibles solides, liquides, gazeux et produits pétroliers
- Négoce de l'ameublement
- Répartition pharmaceutique

SERVICES

- Experts-Comptables et commissaires aux comptes
- Installation, entretien, réparation et dépannage de matériel aéronautique, thermique, frigorifique et connexes
- Gardiens, concierges et employés d'immeubles
- Hôtellerie de plein air
- Immobilier
- Organismes de tourisme
- Ports de plaisance
- Prestataires de service du secteur tertiaire
- Promotion-construction
- Restauration rapide
- Sport

2 Observatoires

- Des métiers, des emplois et des compétences de l'AFPA
- Des métiers et des compétences de la relation client à distance

Faciliter la formation de tous les salariés des TPE-PME

Information, conseil, dématérialisation, actions collectives, ingénierie financière : une offre de service complète en direction des entreprises

Actions et projets en faveur des parcours professionnels conduits en partenariat avec des acteurs clés : FPSPP, État, Conseils régionaux...

550 000 personnes formées au titre du plan de formation, 34 000 périodes de professionnalisation, 96 000 DIF et 1 080 VAE en 2010

L'information et la simplification des démarches pour renforcer l'accès à la formation

En soutien à l'action de son réseau, AGEFOS PME déploie des outils opérationnels à l'usage des TPE-PME dont l'objectif est de déclencher les départs en formation et de favoriser la réalisation de projets Emploi-Formation.

CHIFFRES CLÉS

42 % des TPE-PME connaissent la Loi du 24 novembre 2009 sur la formation professionnelle

27 % connaissent le DIF portable

23 % connaissent la Préparation opérationnelle à l'emploi (POE)

Source : Baromètre Perspectives « Emploi et formation dans les TPE-PME » juin 2010

AGEFOS PME se mobilise pour informer et sensibiliser entreprises et salariés avec :

- **des réunions d'information** et de sensibilisation sur l'actualité de la formation dans toutes les régions ;

- **une campagne de communication nationale 100 % radio** sur le thème « Cultivez aujourd'hui vos

talents de demain », avec un spot sur le service de proximité et un spot spécial « Relance du contrat de professionnalisation » pour promouvoir l'alternance. Au total, plus de 200 passages de 30 secondes en février 2010 sur les ondes nationales (France Inter, France Info...);

- **un site Internet agefos-pme.com** avec de

nombreuses évolutions en 2010 : refonte totale des rubriques « Experts-Comptables » et « Contribution formation », création d'un espace dédié pour la branche « Entreprises privées de services à la personne », rubrique dédiée à la Loi du 24 novembre 2009 dans la rubrique « Actualités », pages sur le DIF portable...

Reshum GE

Depuis 2010, l'application Reshum GE se modernise avec un mode d'installation simplifié, mise à jour automatique de l'application et maintenance assurée par les équipes informatiques d'AGEFOS PME (**mode ASP** « Application Service Provider » ou Fournisseur d'applications hébergées).

AGEFOS PME développe la dématérialisation via **des services en ligne sur-mesure pour simplifier la gestion administrative des dossiers** :

- **Reshum GE**, outil de gestion et suivi dématérialisé du plan de formation des grandes entreprises pour traiter simplement des volumes importants d'actions de formation ;

- **Reshum PME**, outil de gestion dématérialisé du plan de formation des PME ;

- **Reshum DIF**, dédié à la gestion complète du DIF : traitement électronique des demandes des salariés, gestion intégrale des compteurs DIF consultables à tout moment de manière sécurisée par l'entreprise et le salarié ;

- **DGA Web**, accès ouvert à toutes les entreprises de demandes de gestion de stage en ligne de manière simple et sécurisée.

L'offre Reshum en 4 points :

- économie de papier, suivi en temps réel, sécurité et confidentialité ;
- adaptation à l'organisation et aux spécificités de l'entreprise, personnalisation des accès ;
- maîtrise budgétaire, traçabilité et pilotage en temps réel ;
- anticipation des besoins, simplicité d'administration et paramétrage des accords de branches.



Le réseau en actions

« Les rencontres de Franche-Comté »

EN BREF : journée organisée par AGEFOS PME Franche-Comté en 2010 sur le thème « Comment réussir la gestion des compétences sur les territoires, pour les entreprises, les salariés et les demandeurs d'emploi ? ». Au programme, 3 ateliers au cœur de l'actualité - « Accélérer le retour à l'emploi », « Sécuriser les parcours professionnels »

et « Garantir la performance de l'entreprise » - et une table ronde pour capitaliser les expériences réussies.

OBJECTIF : mettre en œuvre des services toujours plus adaptés aux besoins des TPE-PME et de leurs salariés.

POINTS FORTS : interventions de la Présidente de région, de la DIRECCTE, du Directeur de Pôle emploi et du Directeur Général d'AGEFOS PME, capitalisation

des échanges sous forme d'un support de 4 pages et d'une clé USB transmis à de nombreux partenaires et entreprises de Franche-Comté.

BILAN : près de 200 participants à la journée.

Avec le concours de l'ARACT pour l'animation, de l'État et du FPSPP pour le financement de la journée.

Agir ensemble avec les pouvoirs publics : l'effet levier des cofinancements

Actions collectives accessibles dans tous les territoires et cofinancements pour amplifier la portée des projets, deux réponses concrètes pour renforcer l'accès à la formation, notamment des salariés les moins qualifiés.

— AGEFOS PME propose **une offre de formations collectives adaptée aux besoins des TPE-PME**, largement soutenue par les pouvoirs publics, sur des thèmes récurrents : bureautique, commercial, management... Pour les professionnels, la valeur ajoutée consiste en des actions de courte durée, un coût réduit via des modalités de prise en charge optimisées, des démarches simplifiées au maximum et une organisation ajustée aux contraintes de chaque entreprise (inter, intra, FOAD).

— Dans tout le réseau, le travail des équipes de proximité débouche sur des **partenariats**

renouvelés avec les acteurs territoriaux de l'emploi et de la formation : Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), Fonds social européen (FSE), Conseils régionaux... Autant d'engagements partagés indispensables pour cofinancer les projets Emploi-Formation des TPE-PME.

— Au niveau national, AGEFOS PME se mobilise pour **permettre aux entreprises de bénéficier des actions prioritaires financées par le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP)** dans

le cadre de la Convention cadre 2010-2012, signée le 15 mars 2010, entre le FPSPP et l'État. **A l'appui, des équipes renforcées :**

- une Commission paritaire mandatée par le Conseil d'Administration national pour l'instruction et la validation des projets déposés ;
- une équipe « projets » dédiée en coordination avec les services concernés ;
- un suivi administratif et financier, reporting trimestriel de l'avancée des projets auprès du FPSPP (données financières et listing détaillé des bénéficiaires).





AGEFOS PME et les appels à projets du FPSPP

En 2010, AGEFOS PME a répondu à 6 appels à projets du FPSPP. Les subventions obtenues permettent de cofinancer des actions mises en œuvre entre 2010 et 2013. La plupart dans la continuité des projets cofinancés par l'accord FUP-État de 2009.

- **Favoriser l'accès des demandeurs d'emploi à des actions de formation dans le cadre de la CRP et du CTP** : 10 500 bénéficiaires (8 000 CRP et 2 500 CTP). Subvention FPSPP/FSE : 39,84 M€.
- **Favoriser l'accès des salariés à des actions de formation dans un contexte de chômage partiel** : 5 481 bénéficiaires (plan de formation et DIF) et 388 entreprises ciblées. Subvention FPSPP : 4,014 M€.
- **Favoriser l'accès des demandeurs d'emploi à des actions de formation dans le cadre de la CRP DOM** : 350 bénéficiaires. Subvention FPSPP : 996 K€.
- **Favoriser l'accès des demandeurs d'emploi à des actions de formation dans le cadre du Contrat d'accompagnement renforcé** : 300 bénéficiaires. Subvention FPSPP/FSE : 1,137 M€.
- **Favoriser l'acquisition d'un Socle de Connaissances et de Compétences pour les salariés** : 10 000 bénéficiaires. Subvention FPSPP : 15 M€.
- **Projets territoriaux interprofessionnels ou sectoriels** : « AGEFOS PME s'engage pour la sécurisation des parcours professionnels sur les territoires » avec des projets construits autour de 4 thèmes : « GPEC territoriale », « développement des TPE-PME », « Rendre l'individu acteur de son parcours professionnel » et « Publics prioritaires et diversité ». Cet appel à projets est en phase d'instruction.

en actions Le réseau

Le passeport formation des salariés : une réalité depuis plus de 10 ans en PACA

EN BREF : véritable journal de bord du parcours professionnel des salariés, le passeport formation est adressé aux salariés ayant suivi une action collective de formation cofinancée par l'État et le FSE. Un engagement des partenaires sociaux d'AGEFOS PME, précurseur de l'accord de formation de 2003.

POINTS FORTS : l'outil permet au salarié d'être acteur de son évolution professionnelle et de réfléchir à ses besoins en formation, d'engager une VAE, de préparer un entretien professionnel ou d'envisager un changement de poste.

BILAN : entre 2007 et 2010, plus de 9 000 stagiaires issus de 3 246 entreprises ont reçu le passeport.

Avec le concours de l'État, du Conseil régional et du FSE

Pass'Compétences : outil du Pass'Formation en région Centre

EN BREF : un nouvel outil, initié en septembre 2010, pour accompagner les TPE-PME

dans la construction individuelle des trajectoires professionnelles, à partir des actions collectives proposées dans le cadre du Pass'Formation.

OBJECTIFS : aider les salariés à faire valoir leurs compétences à tout moment en impliquant l'entreprise, renforcer l'accès à la formation et la sécurisation des parcours professionnels des salariés des TPE-PME.

POINTS FORTS : formalisation du parcours professionnel, identification des connaissances et compétences acquises dans le cadre des formations, préparation d'un entretien professionnel, d'un bilan de compétences ou d'une démarche VAE, mise à jour du passeport formation.

BILAN : 343 stagiaires bénéficiaires du Pass'Formation, dont 35 % issus d'entreprises de moins de 10 salariés, soit 7 052 heures de formation. 30 stagiaires titulaires de leur Pass'Compétences, sésame indispensable pour poursuivre leur parcours de formation.

Avec le concours du FSE, de l'EDEC et du Conseil régional

Formations collectives pour les TPE-PME de Rhône-Alpes

EN BREF : une palette variée de formations collectives mises en place en Rhône-Alpes afin de répondre aux besoins en compétences des TPE-PME et aux aspirations des salariés à conduire leur évolution professionnelle. Thématiques : remise à niveau des savoirs de base, adjoint(e) de direction, manager de proximité, paie débutant et responsable paie, agent d'accompagnement en maison de retraite, soudeurs...

POINTS FORTS : des conditions avantageuses pour les entreprises grâce aux cofinancements publics, l'accès à la formation simplifié, des actions majoritairement validantes ou certifiantes.

BILAN : à ce jour, réalisation de 70 % de la programmation, soit 5,4 M€ de dépenses (dont 2,4 M€ mobilisés au titre du FSE, 486 000€ au titre de l'ADEC), à destination de 1 742 stagiaires (58 % femmes) et pour 109 000 heures de formation.

Avec le concours de l'Europe (FSE), de l'État (ADEC) et du Conseil régional



Des actions et des projets de formation pour les publics prioritaires

Développement du Socle de Connaissances et de Compétences, formation et emploi des travailleurs handicapés, prévention des risques psychosociaux, égalité professionnelle : AGEFOS PME poursuit son engagement sur des thèmes majeurs pour favoriser le maintien dans l'emploi et les évolutions professionnelles.

Partenaire de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) depuis 2002, **AGEFOS PME fait partie des OPCA pionniers engagés dans le développement des compétences clés des salariés.** Cette priorité s'est concrétisée avec **l'offre de services DéclicCC Compétences Clés**, bâtie en 2010 en collaboration avec des experts et de grands partenaires, telle l'ANLCI, à partir d'une analyse interne des pratiques et de l'expérience du réseau AGEFOS PME.

DéclicCC comprend 6 étapes clés :

- diagnostic effectué dans l'entreprise par les conseillers AGEFOS PME ;
- repérage pour identifier les

situations-problèmes et les salariés concernés ;

- sélection et réponse de l'organisme après une analyse des postes de travail et des objectifs de progrès professionnel ;
- contractualisation via un contrat individuel avec chaque salarié formé, afin de favoriser son engagement ;
- formations visant la maîtrise d'un socle de connaissances et de compétences ;
- évaluation et ancrage dans les contextes professionnels et personnels, au-delà de la formation.

Ce plan d'envergure bénéficie d'un soutien financier du FPSPP dans le cadre de l'appel à projets « Favoriser

l'acquisition d'un Socle de Connaissances et de Compétences pour les salariés » entre 2010 et 2013.

L'accent est mis sur **l'accompagnement et la professionnalisation des conseillers en formation et sur un accompagnement spécifique de branches ou de secteurs concernés par la question** : industrie, services à la personne, insertion par l'activité économique....



Partenariat AGEFOS PME - ANLCI

Objectif :
appuyer la mise en œuvre des projets nationaux et régionaux menés dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme.

Actions 2010 :

- Elaboration et mise en œuvre de l'offre de services DéclicCC
- Rencontre nationale « *La lutte contre l'illettrisme en actions* » (mai 2010)
- Groupes de travail inter-OPCA animés par l'ANLCI

en actions

Le réseau

Agir contre l'illettrisme en Lorraine

EN BREF : AGEFOS PME, 1^{er} OPCA lorrain partenaire de la Mission régionale de lutte contre l'illettrisme, depuis 2008. Principe des actions développées dans le cadre du dispositif « DéclicCC » : proposer un positionnement à chacun des salariés, suivi d'un parcours de formation individualisé.

POINTS FORTS : 400 entreprises sensibilisées par une stagiaire en Master « Sciences du langage, spécialité illettrisme » (recrutée par AGEFOS PME en 2010), en collaboration avec la mission régionale. Formation de tous les conseillers AGEFOS PME pour identifier les entreprises et les salariés confrontés à ce type de situation. Élaboration de 2 kits d'outils pratiques, à destination des entreprises et des conseillers.

BILAN : 14 entreprises de moins de 50 salariés entrées dans le dispositif, 108 salariés ouvriers non qualifiés bénéficiaires d'une formation, dont une majorité d'hommes jeunes (inversion de tendance par rapport aux années précédentes).

Avec le concours de l'EDEC interprofessionnel CGPME et du FSE





— **La prévention des risques psychosociaux et le handicap** : deux thèmes au cœur de l'actualité en 2010 pour AGEFOS PME :

- colloque « **Les DRH en question ? La formation et la prévention des risques psychosociaux** » organisé le 16 avril 2010 en partenariat avec l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) et Mayor Formation. Plus de 170 participants réunis autour d'un programme centré sur la question du stress au travail. Au terme de la journée, quatre ateliers ont permis de mutualiser les réflexions sur

le rôle de la formation dans la prévention des RPS, les éléments générateurs et les indicateurs de RPS dans une organisation ;

- **partenariats multiples avec l'Agefiph en région** pour inciter les entreprises à recruter, former et développer les compétences des travailleurs handicapés, notamment via le contrat de professionnalisation ;

- participation à la **réalisation d'un court-métrage de promotion de l'emploi de personnes handicapées pour la branche des Prestataires de services**

du secteur tertiaire, intitulé « Comme N'importe Qui ». Le film a été présenté en avant-première aux partenaires sociaux de la branche le 20 avril 2010 avant de concourir au « Festival dans la Boîte ! Emploi & Handicap » en juin 2010 ;

- **participation aux 3^{es} « Dialogues de l'emploi des personnes handicapées » organisés le 30 novembre 2010** par l'Officiel du Handicap.

en actions

Le réseau

Multiplication des actions en faveur du handicap en Île-de-France

EN BREF : engagée aux côtés de l'Association de gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) Île-de-France depuis 5 ans, AGEFOS PME intensifie ses actions pour maintenir et insérer durablement les personnes handicapées dans l'emploi.

POINTS FORTS : soutien du FSE en complément du cofinancement de l'Agefiph pour accompagner les entreprises dans leur démarche en faveur du handicap, signature d'une convention de partenariat avec l'Adapt, expert reconnu dans ce domaine.

BILAN : mobilisation de nombreux acteurs lors de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées, du 15 au 21 novembre 2010, actions de formation collectives « spécial handicap »

sur le site Internet accessformation.com, réunions territoriales d'information régulières sur le recrutement et l'intégration du travailleur handicapé, newsletter d'information trimestrielle « Handicap Info Entreprise », études de l'Observatoire Handicap sur les conditions d'intégration sécurisée, le devenir des contrats de professionnalisation pris en charge par l'OPCA et les freins au recrutement.

Avec le concours du FSE et de l'Agefiph

Convention régionale avec l'Agefiph en Poitou-Charentes

EN BREF : une subvention pour développer l'accès des demandeurs d'emploi handicapés aux contrats de professionnalisation et une réunion d'information animée par le Directeur régional de l'Agefiph à l'attention

des conseillers AGEFOS PME portant notamment sur les aides financières au contrat de professionnalisation pour les travailleurs handicapés.

POINTS FORTS : information des entreprises et des acteurs de l'accueil, de l'information et de l'orientation des demandeurs d'emploi, pour favoriser les actions de professionnalisation au bénéfice des personnes handicapées.

BILAN : 85 % de l'objectif 2010 atteint, avec 17 contrats de professionnalisation signés en faveur de 17 travailleurs handicapés en recherche d'emploi (objectif : 20 contrats pour 20 travailleurs handicapés).

Avec le concours de l'Agefiph



— **Égalité au travail** : AGEFOS PME s'attache, depuis de nombreuses années, à consolider son approche globale des thématiques d'intérêt général. **De la diversité à l'égalité et la mixité professionnelle dans l'entreprise**, AGEFOS PME sensibilise et agit avec les

TPE-PME pour dépasser la stricte vision réglementaire.

— L'objectif consiste à aider les entreprises souhaitant anticiper à transformer des contraintes en atouts dans le cadre des démarches compétences. Des diagnostics sont effectués en entreprise et des plans d'actions répondant

à la fois à la législation en vigueur et aux besoins professionnels sont construits. Cet accompagnement se traduit également par des partenariats régionaux, par exemple avec les Délégations aux droits des femmes et à l'égalité.

Partenariat AGEFOS PME - AFPA

Partenaire historique depuis près de 25 ans sur la formation professionnelle, la qualification des jeunes et la formation des tuteurs.

Objectifs

Sécuriser les parcours professionnels des salariés en accompagnant :

- le développement de prestations de formation mieux adaptées aux besoins des territoires et des PME ;
- la qualification des salariés, notamment les plus fragilisés sur le marché du travail et les licenciés économiques ;
- le déploiement des dispositifs prévus dans la Loi orientation-formation du 24 novembre 2009 (notamment la POE et les compétences transversales).

Coopération renforcée pour la période 2010-2014

Accompagnement dans la mise en œuvre du plan de transformation de l'AFPA : volet RH de son plan stratégique, démarche structurée de Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois, des compétences et des carrières (GPEECC) s'appuyant sur la création d'un Observatoire prévisionnel des métiers et des compétences (OMEC), parcours de professionnalisation dans le cadre d'une transition professionnelle ou d'un développement professionnel, politique de formation nationale et projets liés à l'innovation sociale.



en actions

Le réseau

Égalité professionnelle en Picardie : 2 ans de mobilisation

EN BREF : mobilisation pour accompagner entreprises et salariés dans le cadre de la convention signée fin 2009 avec la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE).

POINTS FORTS : organisation d'actions d'information et d'échanges entre entreprises, salariés et représentants syndicaux avec les partenaires territoriaux et les acteurs institutionnels, promotion des formations collectives en appui au projet de la DRDFE avec Retravailler Picardie et poursuite des actions en 2011 sur les territoires et auprès des réseaux RH et formation.

BILAN : 200 entreprises sensibilisées en Picardie et 40 participants aux réunions. 20 conseillers AGEFOS PME et encadrants formés à l'égalité et

la mixité. 800 organismes de formation informés et sensibilisés.

Avec le concours de la DRDFE, la DIRECCTE, la CGPME, le CESTP-Aract, Retravailler et du Conseil régional

3 PR - Performance, Parcours Professionnel et Reconnaissance en Franche-Comté, Nord-Pas de Calais et Pays de la Loire

EN BREF : une réponse conjointe des réseaux AGEFOS PME et de l'Aract à l'appel à projets lancé par le ministère en charge de l'Économie.

OBJECTIF : conjuguer la performance de l'entreprise et la reconnaissance des salariés dans le cadre de leur parcours professionnel. 3 régions pilotes se sont portées volontaires pour cette expérimentation : Franche-Comté, Nord-Pas de Calais et Pays de la Loire avec comme objectifs : capitalisation, modélisation et

diffusion des méthodologies.

POINTS FORTS : accompagnement des entreprises et des salariés grâce à une approche nouvelle croisant recherche de performance pour l'entreprise, évolution professionnelle et reconnaissance pour le salarié. Expérimentation d'un processus d'intervention Consultant-Conseiller optimisant les temps d'intervention de chacun par un regard croisé. Continuité et cohérence entre le plan d'actions GPEC, la construction et la mise en œuvre des formations.

BILAN : 26 TPE-PME bénéficiaires de la démarche (8 en Franche-Comté, 11 en Nord-Pas de Calais et 7 dans les Pays de la Loire).

Avec le concours du ministère de l'Économie, de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services, des régions et des DIRECCTE

L'engagement majeur dans les politiques de l'emploi

—— 30 ans de politique active en faveur de l'insertion et la réinsertion professionnelle

—— Partenariats locaux avec l'État, Pôle emploi et les Conseils régionaux pour coordonner les actions et démultiplier les moyens en lien avec le FPSPP

—— Investissement porteur de résultats en faveur des transitions professionnelles et de l'alternance

Une coopération renforcée avec le service public de l'emploi

Dès les années 80, AGEFOS PME participe activement au déploiement des politiques de l'emploi sur l'ensemble du territoire. Ce champ historique s'inscrit dans le cadre de partenariats renouvelés au fil des ans avec les acteurs publics de l'insertion et de l'emploi.

CHIFFRES CLÉS

8 531 bénéficiaires
CRP (6 508)
et CTP (2 023)

42 % de femmes
et 58 % d'hommes
37 % de 45 ans et plus

Montants réalisés :
14,878 K€

Nombre d'heures
financées : 1 075 966

Coût horaire moyen :
13,8 €

Durée moyenne du
parcours : 126 heures

Coût moyen du parcours :
1 744 €

1 075 966 heures
de formation

(bilan de l'accord FPSPP 2010, axe
3.4 : actions de formation réalisées
entre le 1^{er} juin 2010 et le 31
décembre 2010)

— Depuis 2006, AGEFOS PME est impliquée aux côtés de l'État pour favoriser la mise en œuvre du Contrat de transition professionnelle (CTP) et de la Convention de reclassement personnalisé (CRP).

L'objectif de cette démarche est de réussir, via le recours croissant à la formation professionnelle, le retour à l'emploi durable des demandeurs d'emploi licenciés économiques* ayant décidé d'adhérer à la CRP ou au CTP, selon le bassin d'emploi de l'entreprise.

- En 2006, AGEFOS PME est le 1^{er} OPCA à s'engager dans l'expérimentation du CTP, via un accord avec Transitio

CTP (AFPA). Ses missions consistent à mobiliser l'offre de formation locale, accompagner le développement de la formation des bénéficiaires du CTP, assurer le conseil et l'ingénierie de formation et identifier les perspectives d'emploi sur le territoire.

- L'accord conclu en janvier 2009 avec Pôle emploi, l'État et l'autre réseau interprofessionnel vise à élargir le dispositif à de nouveaux bassins d'emploi afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires. Un avenant est signé avec Pôle emploi fin 2009 en vue de développer l'accès à la formation des bénéficiaires de la CRP.

- La convention, signée fin 2009, entre AGEFOS PME et l'AFPA porte sur la mise en œuvre de la CRP dans le cadre de l'accord FUP-État du 21 avril 2009. Elle vise la lisibilité de l'offre de formation et la mise en œuvre de solutions pour augmenter le taux d'accès à la formation.

* salariés employés dans des entreprises de moins de 1 000 salariés ou en redressement / liquidation judiciaire (quelle que soit leur taille).



Un accord national entre Pôle emploi et la Fédération de la vente directe (FVD)

21 septembre 2010 : la FVD et Pôle emploi signent un accord national visant à valoriser les métiers du secteur de la vente directe, favoriser le retour à l'emploi et soutenir l'activité des entreprises. Cet engagement décline de manière opérationnelle le premier accord en faveur de l'emploi conclu entre la FVD et le ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle en mai 2010. AGEFOS PME est associée en tant que cosignataire du Contrat d'études prospectives aux côtés de la DGEFP et de la FVD.

Une équipe dédiée aux dispositifs CTP-CRP en Lorraine

EN BREF : 3 bassins CTP en Lorraine et un besoin important d'accompagnement qualifié et réactif. Réponse : une équipe AGEFOS PME dédiée de 3 personnes sur le terrain et pour un traitement efficace des dossiers, une « hotline » pour répondre à l'engagement auprès des différents acteurs, plus de 100 réunions avec les partenaires, une formation « Rebondir » mise en œuvre avec Pôle emploi, pour permettre aux bénéficiaires de dépasser la situation d'échec professionnel et de s'engager dans la construction d'un projet professionnel.

POINTS FORTS : une équipe expérimentée, dédiée aux dispositifs, et un numéro de téléphone unique.

BILAN : des partenariats forts et pérennes avec plusieurs intervenants sur tous les territoires, qui débouchent sur des résultats à la hauteur des efforts collectifs : 1 476 dossiers accompagnés et financés en 2010, plus de 150 bénéficiaires de la formation « Rebondir » avec 100 % de satisfaction.

Avec le concours du FPSPP et du FSE

Passerelle Jeunes PME en Rhône-Alpes

EN BREF : une initiative visant à rapprocher les jeunes des missions locales de Lyon et de Villefranche sur Saône, d'entreprises à la recherche de compétences.

OBJECTIF : permettre aux jeunes les moins qualifiés d'accéder à l'emploi.

POINTS FORTS : la synergie de compétences. Rôle des conseillers AGEFOS PME : identifier les emplois, favoriser les contacts entre les jeunes et les TPE-PME en organisant des visites d'entreprises et participer au montage des contrats de professionnalisation. Rôle des missions locales : sélectionner les jeunes, informer les PME sur les modalités des recrutements, proposer, le cas échéant, une immersion préalable à la conclusion du contrat et suivre chaque jeune durant son contrat.

BILAN : 204 emplois transmis et 356 jeunes concernés par une proposition d'emploi, un mini-stage, un Stage d'expérience professionnelle (SEP) ou une visite d'entreprise. 97 expériences en entreprise (contrats de travail ou stages d'immersion) et 78 embauches, dont 30 en contrat d'alternance.

Avec le concours de l'État et du Conseil régional

Gestion anticipée des compétences et de l'emploi sur les territoires (GACET) de Bourgogne

EN BREF : un accord stratégique 2010-2014 (État, Conseil régional, CGPME, MEDEF et CRCI de Bourgogne) est conclu sur le développement des compétences, fonctions et métiers transversaux en 2010 suite à la réussite de l'expérimentation initiée en 2005 par AGEFOS PME, le Plan local pour l'insertion et l'emploi et la Maison de l'emploi (MDE) du Dijonnais, portant sur la mise en place d'une plateforme emploi et compétences sur le bassin dijonnais.

OBJECTIF : déployer une démarche de Gestion anticipée des compétences et de l'emploi sur les territoires (GACET), à partir de l'expérience dijonnaise, dans les 4 départements bourguignons.

POINTS FORTS : anticiper et accompagner les mobilités professionnelles des demandeurs d'emploi, grâce à une gestion par les compétences. Un dispositif évolutif qui s'appuie sur un pilotage territorial, un partenariat fort et un ancrage politique régional.

BILAN : retour à l'emploi pour 270 demandeurs d'emploi du bassin dijonnais depuis 2008 (dont la moitié provenant de l'insertion), création de 8 tronc communs d'activité réutilisables sur d'autres territoires, mise en place de 4 cycles de formations individualisées.

Avec le concours du FPSPP, des MDE, de Pôle emploi et d'acteurs territoriaux





18 branches professionnelles bénéficiaires des fonds obtenus dans le cadre de l'accord FUP/ État du 21 avril 2009

Objectif : accompagner les actifs, salariés ou demandeurs d'emploi et les entreprises particulièrement affectées par la crise économique et financière et concernées par le chômage partiel. Au titre du bilan, ce sont plus de 26 000 bénéficiaires pour un montant d'engagements de 40 M€.

Des financements ciblés en faveur de l'emploi avec le soutien du FPSPP

Convention de reclassement personnalisé, Contrat de transition professionnelle, chômage partiel : autant de dispositifs qui mobilisent la formation pour favoriser le retour à l'emploi durable des demandeurs d'emploi ou maintenir les salariés les moins qualifiés dans l'emploi. Avec l'appui financier du FPSPP.*

— L'investissement d'AGEFOS PME sur les **appels à projets du FPSPP ciblés demandeurs d'emploi portés** : **près de 46 M€ de subventions FPSPP/FSE obtenues au total**, pour des actions de formation réalisées de 2010 à 2013.

Sur chaque projet, l'OPCA met à disposition des bénéficiaires son expertise et son réseau de proximité : articulation des actions d'accompagnement et de formation, connaissance des bassins d'emploi et adéquation avec les besoins des entreprises dans les territoires, gestion des transitions professionnelles...

Objectifs en termes de bénéficiaires et d'actions :

- **CTP/CRP*** : 10 500 demandeurs d'emploi engagés dans un CTP ou une CRP. Durée moyenne de formation par bénéficiaire : 170 heures (CRP) ou 240 heures (CTP) ;

- **chômage partiel** : 5 481 salariés, en priorité de bas niveau de qualification. Finalité des formations : anticiper les risques de rupture d'emploi et sécuriser les parcours professionnels. Le projet comprend un volet de sensibilisation pour inciter les entreprises, mettant en œuvre des mesures de chômage partiel, à réaliser des formations pendant cette période de sous-activité ;

- **CRP* DOM** : 350 demandeurs d'emploi engagés dans une CRP. Durée moyenne de formation par bénéficiaire : 170 heures.

* FPSPP = Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels
CRP = Convention de reclassement personnalisé
CTP = Contrat de transition professionnelle

en actions
Le réseau

Mobilisation pour l'emploi en Languedoc-Roussillon

EN BREF : une mobilisation naturelle pour AGEFOS PME, experte dans la mise en œuvre des contrats de professionnalisation, en adéquation avec les orientations de l'ANI et de la Loi orientation-formation de 2009. De la rupture de trajectoire au retour à l'emploi, AGEFOS PME est un acteur majeur pour l'identification des besoins des entreprises et l'accompagnement des demandeurs d'emploi vers un

retour durable à l'emploi.

POINTS FORTS : à partir des démarches de GPEC conduites auprès des TPE-PME, AGEFOS PME innove en créant, en 2010, 8 passerelles-formation, gages de sécurisation des parcours professionnels. AGEFOS PME Languedoc-Roussillon est la 1^{ère} à avoir mis en œuvre la POE, en partenariat avec Pôle emploi.

BILAN : intensification de l'action d'AGEFOS PME Languedoc-Roussillon en faveur de la sécurisation des parcours

professionnels via de multiples dispositifs orientés vers l'emploi : contrat de professionnalisation, CRP, POE, DIF, DIF portable... Investissement formation au titre de la sécurisation des trajectoires professionnelles en 2010 : 10,3 M€.

Avec le concours du FPSPP, de l'État, du Conseil régional et du FSE



Des actions et des projets pour l'insertion et la réinsertion professionnelle

Soutenir et développer le recours au contrat de professionnalisation, favoriser l'embauche des jeunes peu ou non qualifiés et des demandeurs d'emploi, accompagner les entreprises face à la crise économique, apporter des réponses opérationnelles aux besoins de recrutement... En réponse à ces enjeux, AGEFOS PME développe une ingénierie de grands projets nationaux.

Rentrée 2010 : AGEFOS PME poursuit la campagne de relance du contrat de professionnalisation engagée en juillet 2009 auprès de ses entreprises adhérentes : « *Cultivez aujourd'hui vos talents de demain* ».

Cette vaste opération de sensibilisation s'inscrit dans le prolongement de l'action historique du réseau en faveur des contrats d'insertion en alternance, en écho à la priorité affichée de l'État sur l'insertion

des jeunes et en anticipation du plan de relance de l'alternance engagé par les pouvoirs publics début 2011.

Résultat : AGEFOS PME accompagne la remontée des contrats de professionnalisation avec 32 744 contrats engagés et 23 % des contrats financés en France en 2010, soit une croissance de 7% par rapport à 2009.

Diverses actions sont menées sur le terrain afin de sensibiliser les entreprises sur ce dispositif, en réponse à leurs besoins

de recrutement. **L'opération 100 000 entreprises constitue l'une des principales actions de sensibilisation directe auprès des TPE.** Cette enquête vise à repérer les besoins en recrutement des entreprises, au sein de chaque territoire, via un questionnaire simple administré en face-à-face ou par téléphone.



en actions
Le réseau

Engagement pour l'emploi en Aquitaine

EN BREF : lancement d'une campagne de promotion de l'emploi et notamment, du contrat de professionnalisation, suite à l'accord inter-professionnel de juillet 2009 sur la gestion sociale des conséquences de la crise économique sur l'emploi.

OBJECTIF : accompagner les TPE-PME et les demandeurs d'emploi de plus en plus nombreux en région Aquitaine, depuis la crise de 2009.

POINTS FORTS : mise en place d'un « observatoire » des besoins des entreprises adhérentes par taille d'effectif, département et secteur professionnel, approfondissement des relations et du partenariat avec les équipes de Pôle emploi, élaboration conjointe d'une offre de services complète à destination des entreprises.

BILAN : 3 953 entreprises contactées dont 88 % de TPE, 1 357 entretiens téléphoniques et 996 visites, avec des résultats encourageants en matière de remontée d'offres d'emploi (773 postes à pourvoir identifiés). Participation d'AGEFOS PME à 17 forums sur l'emploi, rencontre de 190 organismes de formation pour élaborer un catalogue de formations qualifiantes, augmentation de 7,3 % du nombre de contrats de professionnalisation signés en 2010 par les entreprises adhérentes en Aquitaine.

Avec le concours des acteurs de l'insertion et de la formation et le soutien financier du FPSPP

Recrutement : zoom sur 10 000 adhérents de la zone Arc-Manche

EN BREF : une enquête sur l'emploi et le contrat de professionnalisation pour mesurer les impacts des mutations du contexte

économique dans les entreprises adhérentes des régions Île-de-France, Nord/Picardie, Bretagne et Normandie.

POINTS FORTS : un complément territorial à l'opération nationale « 100 000 entreprises ».

BILAN : 10 074 questionnaires administrés de mars à novembre 2010. Enseignements : les entreprises de la zone Arc-Manche sortent affaiblies de la crise économique (60 % ont été touchées et 5 à 15 % ont pris des mesures débouchant sur des pertes d'emplois), 26 % souhaitent embaucher, 74 % connaissent le contrat de professionnalisation, reconnu comme un réel avantage pour celles qui l'ont déjà testé. Des résultats qui confirment l'ampleur de la tâche pédagogique à accomplir pour les conseillers AGEFOS PME de la zone Arc-Manche.

Avec le concours du cabinet d'études Règle de 3

CHIFFRES CLÉS

Opération 100 000 entreprises

56 111 repérages administrés par l'ensemble des régions dont 77 % par téléphone et 23 % en visite

58 % des entreprises sollicitées relèvent d'une branche professionnelle

77 % sont des entreprises de moins de 10 salariés

16 % des entreprises ont eu recours au contrat de professionnalisation

26 476 postes à pourvoir dont 30 % dans le commerce, 16 % dans la gestion-administration et 12 % dans l'hôtellerie-restauration

(Bilan au 28 février 2011)



CHIFFRES CLÉS

Plan anticrise

- 50 000 salariés ciblés
- 8 500 demandeurs d'emploi au titre de la CRP et du CTP
- 16 branches adhérentes accompagnées
- Plus de 80 M€ mobilisés, dont 60 M€ de cofinancements publics européens, nationaux et régionaux



— **Plan anticrise** : ce dispositif exceptionnel d'ingénierie financière et de formation professionnelle est destiné à soutenir l'emploi et développer

les compétences et les qualifications. Il poursuit 3 axes : l'aide aux TPE dans les territoires en difficulté, l'aide aux entreprises relevant

de branches adhérentes directement touchées par la crise et un plan d'aide aux PME en difficulté.

guide pratique

PORTABILITÉ DU DIF : COMMENT UTILISER VOTRE DIF EN TANT QUE DEMANDEUR D'EMPLOI ?

QUEST-CE QUE LE DIF PORTABLE ?
La loi du 24 novembre 2009 vous offre la possibilité de conserver, à l'issue de votre contrat de travail, votre crédit d'heures de DIF acquis et non utilisé dans votre ancienne entreprise, afin de financer une action de formation en qualité de demandeur d'emploi auprès de Pôle emploi.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?
Tous les salariés qui concluent une rupture du contrat de travail ou une fin de CDD avant droit à l'indemnisation chômage et qui ont acquis des droits à DIF peuvent utiliser les heures DIF portables.

LES RUPTURES DE CONTRAT DE TRAVAIL DONNANT LIEU À L'UTILISATION DU DIF PORTABLE SONT :

- licenciement pour motif personnel
- licenciement pour faits graves
- licenciement économique (hors acceptation de la convention de reclassement personnalisé ou contrat de transition professionnelle)
- rupture conventionnelle
- fin de CDD ou la rupture anticipée du CDD
- démision légitime au regard de la réglementation d'assurance chômage

À NOTER

Les actions de formation exclues sont notamment :

- les actions de formation visant le développement personnel (la motivation, gestion du stress, connaissance de soi...)
- les actions de coaching
- les activités de loisir et de détente
- les actions poursuivant un objectif thérapeutique
- les actions de formation non achevées ou suivies trop partiellement...

QUELLES FORMATIONS POUVEZ-VOUS SUIVRE ?
Vous pouvez utiliser le DIF portable pour suivre :

- une action de formation : l'action de formation doit entrer dans le champ de la formation professionnelle et viser l'acquisition de compétences professionnelles.

Elle doit se dérouler selon un programme de formation préalablement établi qui, en fonction des objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre, ainsi que les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

- une action de validation des acquis de l'expérience (VAE) :

Elle permet de faire reconnaître son expérience professionnelle ou non afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle (CQP) enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles.

La VAE permet d'être dispensé du diplôme ou du titre normalement requis pour accéder à une formation ou encore de raccourcir un parcours de formation.

- une action de bilan de compétences :

Elle permet de faire le point sur ses motivations, compétences et aptitudes, pour rebondir sur un projet professionnel et/ou de formation.

La bilan de compétences est une prestation d'une durée généralement fixée à 24 heures.

L'organisme choisit d'avoir un numéro de déclaration d'activité et figure sur la liste du FONGEPIF ou d'un organisme collecteur agréé au titre du congé individuel de formation.

EN SAVOIR PLUS

www.agefos-pme.com
www.vae.gouv.fr
Site Régional des FONGEPIF

QUELLES SONT LES OBLIGATIONS D'INFORMATION DE VOTRE ANCIEN EMPLOYEUR ?
À l'issue du contrat de travail, l'employeur doit vous remettre un certificat de travail sur lequel est précisé, outre les mentions habituelles :

- le solde du nombre d'heures acquises au titre du DIF et non utilisées,
- la somme correspondante à ce solde (9,15 euros X solde d'heures),
- ainsi que l'organisme garant collecteur agréé (FONGEPIF) dont l'entreprise relève au titre de la professionnalisation.

QUEL EST LE FINANCEMENT POSSIBLE ?
Les heures DIF portables sont valorisées selon le calcul suivant :
Solde des heures acquises non utilisées X 9,15 euros HT

Si le solde acquis au titre du DIF portable est insuffisant pour financer l'action de formation, vous pouvez solliciter votre conseiller bénéficiaire de l'aide individuelle à la formation (AIF) d'un montant de 500 €.

METTRE EN ŒUVRE LE DIF PORTABLE ?
Préparer votre projet de formation : l'action de formation que vous souhaitez suivre doit être une formation professionnelle pouvant assurer la formation de votre futur employeur.

Vous devez déclarer votre activité (11 chiffres) de votre formation.

Vous devez avoir un devis et le programme détaillé de la formation à financer.

Si le montant de la formation est supérieur au montant figurant sur votre DIF portable, l'organisme de formation doit établir un contrat de formation professionnelle précisant le financement.

Conseiller Emploi-Formation, partout en France

ETAPES :

ETAPES 1 : QUELLES SONT LES OBLIGATIONS D'INFORMATION DE VOTRE ANCIEN EMPLOYEUR ?

- Prenez contact avec Pôle emploi et munissez vous des pièces suivantes :
 - Devis et programme de formation
 - Copie de votre certificat de travail remis par votre ancien employeur
 - Le contrat de formation professionnelle précisant votre engagement financier, si nécessaire

ETAPES 2 : CONSTITUER VOTRE DOSSIER

Adresser à AGEFOS PME les pièces nécessaires à l'étude de financement, 21 jours au minimum avant le début de la formation :

- au demandeur d'emploi
- à Pôle emploi pour information
- à l'organisme de formation

Seul un accord écrit garantit votre financement.

AGEFOS PME accorde le financement selon la réglementation en vigueur et envoie son accord :

- à l'organisme de formation
- à Pôle emploi pour information
- à l'organisme de formation

Le financement par AGEFOS PME ne saurait excéder la somme acquise au titre du DIF portable. Si le coût de la formation est supérieur à cette somme, le reliquat du coût pédagogique est à votre charge.

AGEFOS PME règle, systématiquement et directement, l'organisme de formation une fois la formation réalisée sur présentation des pièces justificatives : facture et attestation de présence / ou feuilles d'embarquement établies par votre organisme de formation.

— Instauré par la Loi du 24 novembre 2009, le **DIF portable permet de financer la formation des demandeurs d'emploi, anciens salariés des entreprises adhérentes à AGEFOS PME** (tout licenciement sauf faute lourde, fin de CDD, rupture conventionnelle...), souhaitant mobiliser leur solde d'heures DIF acquises chez leur

précédent employeur dans le cadre d'un projet professionnel engagé avec leur conseiller référent Pôle emploi.

Après avis positif de Pôle emploi, AGEFOS PME finance les actions de formation, de Validation des acquis de l'expérience (VAE) ou de bilan de compétences selon la réglementation en vigueur.

Afin d'accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs démarches, AGEFOS PME a conçu un **guide pratique dédié** : « **Portabilité du DIF : comment utiliser votre DIF en tant que demandeur d'emploi ?** », accessible dans l'espace « Salariés » du site agefos-pme.com

L'alternative formation pour favoriser la reprise en Champagne-Ardenne

EN BREF : une action d'accompagnement des entreprises face à la crise inscrite dans le cadre de la « Charte d'engagement pour la mise en place de solutions alternatives aux difficultés des entreprises et des salariés confrontés à des périodes de basse activité en Champagne-Ardenne ».

OBJECTIF : privilégier la formation pour préparer la reprise.

POINTS FORTS : mobilisation des financements publics via le « plan anticrise » et le « fonds d'amorçage », incitation des dirigeants de TPE-PME fortement touchées par la crise à mettre en œuvre des plans de formation structurés.

BILAN : 221 entreprises concernées, 1 759 salariés bénéficiaires, 3,3 M€ de dépenses dont 1,5 M€ de financements publics.

Avec le concours de l'État (EDEC et FNE), du Conseil régional, du FSE et du FPSPP

Sécurisation des parcours pour les salariés de Poly Implant Prothèses en PACA

EN BREF : une action particulière de sécurisation des parcours menée auprès des 120 salariés licenciés, suite aux difficultés économiques de cette entreprise varoise (département durement touché par la crise économique), leader européen des prothèses mammaires. AGEFOS PME a mobilisé les financements du FNE d'IRIS Crise et du FPSPP

pour accompagner les licenciés économiques sur ce territoire.

POINTS FORTS : accompagnement vers un retour rapide à l'emploi des personnes licenciées via la cellule de reclassement mise en place, mobilisant en priorité le CTP.

BILAN : 73 salariés, dont 95 % d'ouvriers/employés, bénéficiaires d'actions de bilans de compétences, de formations sur les thèmes informatique et langues. Investissement total d'AGEFOS PME : plus de 143 000 €.

Avec le concours de l'État, du FPSPP, du Conseil régional et de Pôle emploi



La gouvernance paritaire

— Une gestion paritaire garante, depuis 1972, de la représentation des intérêts des entreprises, des salariés et des branches professionnelles

— Des partenaires sociaux représentants la CGPME et les organisations syndicales de salariés (CFDT, CGT, CFE-CGC, CFTC et CGT-FO) au plan national et régional

— Des instances paritaires et de contrôle à tous les niveaux pour garantir l'efficacité des projets Emploi-Formation et la transparence des actions conduites

Les instances paritaires

Les actions conduites dans le réseau AGEFOS PME sont décidées et suivies par ses instances paritaires, à deux niveaux. En premier lieu par le CA national, et ensuite dans chaque AGEFOS PME régionales.

— Deux instances nationales paritaires, relayées au niveau régional, assurent l'orientation stratégique et la gestion paritaire d'AGEFOS PME : **un Conseil d'administration national**, organe politique et gestionnaire du fonds, dont les décisions sont exécutoires et son **Bureau national**, responsable du suivi de l'organisation administrative et financière.

En parallèle, AGEFOS PME dispose d'un organe paritaire permanent d'étude et de réflexion sur les politiques de formation : **la Commission nationale de formation (CNF)**.

Composée des représentants des confédérations signataires de la convention nationale d'AGEFOS PME, la CNF est relayée par des Commissions régionales de formation (CRF) dans les territoires.

— **La gestion paritaire de chaque branche professionnelle ayant désigné AGEFOS PME comme son OPCA est assurée dans le cadre d'une Section paritaire professionnelle (SPP)** créée par le Conseil d'Administration.

Chaque SPP est composée des représentants des employeurs et des salariés de la branche professionnelle. Par délégation du Conseil d'Administration national, elle dispose de toutes les prérogatives d'une instance paritaire de décision dans le périmètre du champ d'application de sa CCN*. Son rôle est indispensable pour mettre en œuvre une politique Emploi-Formation spécifique définie par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) de la branche.

*CCN : Convention Collective Nationale de branche

Rencontre CA/CNF/SPP le 18 novembre 2010 : « Le rôle et les services de l'OPCA de demain »

A l'initiative du CA national, AGEFOS PME organise, tous les 2 ans, une rencontre entre la Commission nationale de formation (CNF) et les Sections paritaires professionnelles (SPP). Présidée par Jacques Moranne, Président, et Francis Pétel, Vice-président de la CNF, aux côtés de Philippe Rosay, Président national, Jean-Philippe Leroy, Vice-président national, **la manifestation du 18 novembre 2010, sur le thème « Le rôle et les services de l'OPCA de demain », a réuni près de 120 participants.**

Au programme, des échanges riches autour de thèmes centrés sur l'actualité :

- le bilan de l'activité Grands Comptes et Branches depuis 3 ans ;
- l'offre de service AGEFOS PME, thème clé de l'enquête lancée auprès des 656 partenaires sociaux de SPP, groupes et grandes entreprises en octobre 2010 ;
- les perspectives issues de la Loi de 2009 et les nouvelles missions des OPCA ;
- des ateliers thématiques : « Sortir de la crise », particulièrement constructif avec des propositions autour de six grands thèmes (alternance, offre de formation, FPSPP, sécurisation, territoire et observatoire et services élargis de la sphère RH) et « Valoriser les compétences grâce à la certification » ;
- des échanges sur « Les Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications : quels enjeux pour les territoires ? » et « CTP, CRP et POE : quels liens avec les politiques de branches ? ».



Articulation des instances AGEFOS PME

Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi (CPNE)

Composées de représentants désignés par les organisations d'employeurs et les organisations syndicales représentatives, les CPNE définissent les orientations politiques Emploi-Formation de leur branche et mettent en œuvre l'accord formation.

Commission Paritaire Nationale d'Application de l'Accord (CPNAA)

Organe de représentation des organisations signataires de l'Accord collectif PME, cette commission définit les règles et les orientations en matière de professionnalisation. Elle n'a aucune prérogative financière ou de gestion d'AGEFOS PME mais ses décisions sur les politiques de formation s'imposent au Conseil d'administration.

- Président : Jean-François VEYSSET (CGPME)
- Vice-président : Frédéric VAVASSEUR (CGT-FO)

Sections Paritaires Professionnelles des branches (SPP)

Les missions principales des 40 SPP existantes sont les suivantes :

- détermination et gestion des obligations conventionnelles de formation
- définition des conditions de financement des actions de formation
- suivi quantitatif et qualitatif des formations réalisées
- communication auprès des entreprises, des partenaires sociaux et des pouvoirs publics

AGEFOS PME accompagne chaque SPP dans l'optimisation du financement de la formation en accord avec les priorités de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE).

Conseil d'administration national (mandature novembre 2009/novembre 2011)

À la fois organe politique de l'OPCA et instance de validation de l'activité du Fonds, le Conseil d'administration national dispose des pouvoirs les plus étendus pour la gestion du Fonds qu'il administre. Seule instance habilitée à intervenir auprès des Pouvoirs publics, il est composé de 20 membres désignés par les organisations signataires de la convention nationale : 10 par la CGPME et 10 par les organisations syndicales de salariés.

COLLÈGE « EMPLOYEURS »

- Président : Philippe ROSAY
- Vice-président : Nicolas JIMENEZ
- Trésorier Adjoint : Sophie WOHL
- Secrétaire : Jean-Michel POTTIER
- Membre du bureau : Eric des GROTTES
- Administrateur : Jean CHAZALON
- Administrateur : Jean-Michel GAUTHERON
- Administrateur : Jean-Pierre HUBERT
- Administrateur : Francis PETEL
- Administrateur : Céline SCHWEBEL

COLLÈGE « SALARIÉS »

- 1^{er} Vice-président : Jean-Philippe LEROY • CFE-CGC
- Vice-président : Christine LODEWYCKX • CFTC
- Trésorier : Jean-Jacques BOUE • CGT
- Secrétaire Adjoint : Gérard LENOIR • CFDT
- Membre du bureau : Yves DERAİL • CGT-FO
- Administrateur : Jean-Marie KIEFFER • CFE-CGC
- Administrateur : Henri DORANGE • CFDT
- Administrateur : Jean-François MARCELLIN • CFTC
- Administrateur : Philippe MORO • CGT-FO
- Administrateur : Loïc ROUXEL • CGT

Conseil d'administration régional

Bureau national

(mandature novembre 2009/novembre 2011)

Désigné pour deux ans, le Bureau assure l'exécution des décisions politiques du Conseil d'administration et gère les affaires courantes et les urgences, dans l'intervalle des réunions du Conseil d'administration auquel il rend compte. Il dispose d'une délégation permanente prévue dans les statuts : responsable de l'organisation administrative et financière d'AGEFOS PME.

Bureau régional

Commission Nationale de Formation (CNF)

Organe permanent d'étude et de réflexion sur les politiques de formation du Fonds, la CNF est composée paritairément de 20 membres représentant les confédérations signataires de la convention nationale d'AGEFOS PME. Son Président et son Vice-président sont désignés par le Conseil d'administration à chaque renouvellement du Bureau.

- Président : Jacques MORANNE (CGT - FO)
- Vice-président : Francis PETEL (CGPME)

Commission Régionale de Formation (CRF)

Les instances de contrôle

Sécurisation des fonds de la formation professionnelle confiés par les entreprises adhérentes, transparence sur les règles de fonctionnement, les critères et les conditions de prise en charge des actions de formation, publication des comptes certifiés par le commissaire aux comptes, pour AGEFOS PME, la transparence est un gage d'efficacité et d'égalité d'accès à la formation.

— Au sein d'AGEFOS PME, **trois instances de contrôle paritaires nationales** veillent à la fiabilité de l'ensemble des actions conduites dans l'ensemble du réseau :

- **une commission des mandats**, composée des Trésoriers, du Commissaire aux comptes et du Directeur, mise en place au national et dans chacune des AGEFOS PME régionale, examine chaque année les relations économiques entre l'OPCA et ses administrateurs et veille au respect de l'obligation légale relative au non cumul de mandat ;

- **une commission nationale d'audit**, composée des trésoriers nationaux, des secrétaires nationaux, du Directeur Général, et accueillant de façon permanente un expert externe qualifié, Michel Monnier, Directeur général adjoint de l'UNEDIC, vérifie la conformité et le respect des procédures administratives et financières au sein d'AGEFOS PME ;

- **une commission nationale de contrôle**, composée des Présidents nationaux, des trésoriers nationaux, des secrétaires nationaux et du Directeur général, examine

la situation financière et budgétaire, s'assure de la bonne exécution du mandat confié aux associations régionales, et peut proposer au Conseil d'administration national le retrait de mandat régional. Afin de garantir la continuité de services aux entreprises, le retrait de mandat s'applique en cas de difficultés locales ; la gestion paritaire nationale se substitue alors à la gestion territoriale.

Le contrôle en région en 2010

Chaque AGEFOS PME met en œuvre une commission régionale des mandats et le bureau régional assure les missions de contrôle et de vérification au plus près des territoires.

Toutes les AGEFOS PME régionales font l'objet d'un rapport d'un commissaire aux comptes dont l'ensemble des observations sont étudiées et pilotées par le commissaire aux comptes national.

Les vérifications de service fait et les contrôles de conformité dans les régions sur l'utilisation des fonds publics se sont traduits par une cinquantaine d'audits de l'État.



Repères chiffrés 2010

2005 à 2010 : AGEFOS PME en 10 points clés

> **Le partenaire Emploi-Formation reconnu des TPE-PME**

Plus de 303 000 entreprises et plus de 5,2 millions de salariés font confiance à AGEFOS PME.

> **Un réseau de proximité partout en France**

23 AGEFOS PME régionales, 84 implantations locales et 1 200 collaborateurs.

> **1^{er} OPCA de France**

La collecte 2011 s'élève à 813 M€, soit +13 % en 5 ans et les engagements de dépenses de formation atteignent près de 910 M€, soit une augmentation de +48 % depuis 2005.

> **AGEFOS PME, l'OPCA des TPE**

87 % des entreprises adhérentes emploient moins de 10 salariés ce qui représente 18 % des TPE françaises.

> **1/3 de l'activité de l'OPCA est interbranches**

40 branches professionnelles, représentant 211 000 entreprises et 3,2 millions de salariés, font confiance à AGEFOS PME.

> **Des Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications (OPMQ) pour préparer l'avenir**

24 branches professionnelles bénéficient de l'expertise des équipes techniques d'AGEFOS PME.

> **Une mobilisation historique pour l'emploi des jeunes**

En 2010, AGEFOS PME a financé 23 % des contrats de professionnalisation financés en France, soit 9 937 contrats de plus depuis 2005.

> **Un engagement renforcé en faveur des demandeurs d'emploi**

8 531 demandeurs d'emploi ont été accompagnés dans le cadre du CTP et de la CRP en 2010.

> **Un soutien quotidien en faveur du développement des compétences**

En 2010, 547 872 stagiaires ont suivi une formation au titre du plan de formation, contre 504 000 en 2005, soit 43 872 stagiaires supplémentaires.

> **S'engager ensemble pour l'égalité professionnelle**

Des partenariats majeurs et des équipes mobilisées en faveur de projets pour l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences clés, pour l'emploi des personnes handicapées...

De 2005 à 2010 : les grandes tendances de l'activité

En 6 ans, l'activité d'AGEFOS PME affiche une croissance significative sur l'ensemble de ses indicateurs :

- le nombre d'entreprises adhérentes atteint plus de 303 000 en 2010, soit une hausse de 7,25 % par rapport à 2005 ;

- le nombre de salariés couverts, emplois directs compris (salariés de particuliers employeurs et assistants maternels), dépasse 5,2 millions, soit plus de 28 % de croissance en 6 ans ;

- la collecte, en hausse de 13 %, s'élève à 813 M€ en 2011 (base : masse salariale 2010) ;

- le montant des engagements de dépenses a été multiplié par 1,5 pour atteindre près de 910 M€ en 2010 contre 615,8 M€ en 2005.

Autant de preuves de la confiance accordée à AGEFOS PME par les entreprises et les branches professionnelles.

RÉPARTITION DES SALARIÉS par taille d'entreprise

303 428 entreprises adhérentes en 2010

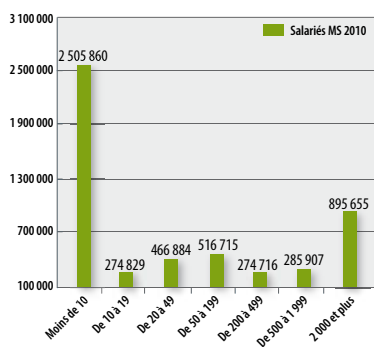
Plus de 303 000 entreprises ont versé leurs contributions formation à AGEFOS PME au titre de la collecte 2011. Après la hausse de 8 % enregistrée de 2005 à 2009, le nombre d'entreprises reste quasiment stable (-846 entreprises).

La part des entreprises de moins de 10 salariés est toujours prépondérante avec 87 %

des adhérents en 2010, soit 263 000. Ce sont ainsi 18 % des TPE françaises qui sont gérées par AGEFOS PME.

Le nombre de salariés couverts est de 5 220 556, dont 48 % dans les TPE et 17 % dans les entreprises de 2 000 salariés et plus.

Enfin, au regard de la typologie des adhérents du fonds, 70 % des entreprises versant une contribution à AGEFOS PME au titre de la professionnalisation appartiennent à une branche adhérente, soit 211 000 entreprises pour 3,2 millions de salariés couverts.



	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Évolution 2005/2010 en %
Nombre d'entreprises	282 913	288 542	297 352	300 637	304 274	303 428	+7
Nombre de salariés*	4 077 565	4 153 246	5 123 866	5 109 185	5 147 429	5 220 566	+28
Versements en K€	719 676	744 079	770 999	791 071	800 888	813 043	+13
Dépenses en K€	615 827	617 824	821 790	855 181	863 913	909 740	+48

* y compris Particuliers employeurs et gardiens concierge

813 M€ de contributions au titre de la collecte 2011

(base : MS 2010 au 28 février 2011)

Tous dispositifs confondus, le montant des cotisations encaissées au titre de la collecte 2011 s'élève à 813 043 K€, soit 1,5 % de plus que l'année précédente.

En 2011, AGEFOS PME a versé une contribution de 10 % sur la collecte légale des entreprises au Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSP), soit un montant de 97 K€.

La répartition des cotisations par activité est identique à celle de 2010 : le plan de formation 10 salariés et plus (hors versement FPSP) arrive en tête

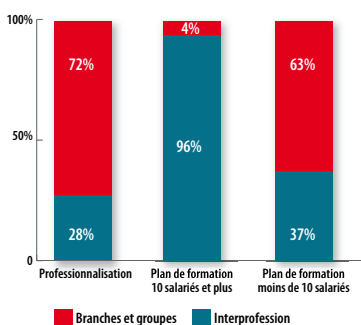
avec 58 % des cotisations, suivi de la professionnalisation (31 %) et du plan de formation moins de 10 salariés (11 %).

L'activité des branches professionnelles adhérentes est stable et représente toujours 1/3 de la collecte globale d'AGEFOS PME. Le montant de la collecte conventionnelle s'élève à 243 M€ pour la collecte 2011 ; elle atteint 332 M€ en intégrant la partie dite « libre », c'est-à-dire versée en dehors des obligations conventionnelles de branche.

Les contributions versées au titre du **plan de formation 10 salariés et plus**, hors FPSP, sont quant à elles en augmentation de 1,4 % en un an. Depuis 2005, elles ont progressé de 4 % soit plus de 18 M€.

Les contributions **professionnalisation**, avec un montant de 252 048 K€ en 2010, ont augmenté de 22 % depuis 2005 et de plus de 2 M€ par rapport à 2009.

RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2011 (MS 2010)



— La plus grosse progression depuis 2005 (+45 %) concerne le **plan de formation moins de 10 salariés**. Elle s'explique par l'arrivée de

nouvelles branches mais aussi par le volume croissant des versements complémentaires effectués par les TPE, plus particulièrement significatifs sur

les deux derniers exercices, avec une augmentation de 18 %. Le montant de la collecte 2011, est de plus de 92 M€, en hausse de 5,2 % par rapport à 2010.

Collecte en K€ (en année de MS)	2006 (2005)	2007 (2006)	2008 (2007)	2009 (2008)	2010 (2009)	2011 (2010)
PF + 10 (hors FPSPP)	450 238	462 759	462 169	466 723	462 288	468 769
Professionalisation	205 802	215 623	232 561	244 490	250 933	252 048
PF - 10	63 636	65 697	76 269	79 858	87 667	92 226
TOTAL	719 676	744 079	770 999	791 071	800 888	813 043

Près de 910 M€ d'engagements de dépenses de formation

— Toutes activités confondues, les engagements de dépenses de formation atteignent 909 740 K€ en 2010. L'activité est ainsi en hausse de 48 % depuis 2005 et affiche une croissance de 5,3 % par rapport à l'exercice 2009.

Les impacts de la crise se font sentir différemment d'un dispositif à l'autre : la **professionnalisation** est en hausse de 16 % sous l'effet de la reprise des contrats de professionnalisation, le **plan de formation 10 salariés et plus** est en progression de 2 %, signe d'un regain de sérénité lié à la reprise de l'activité, enfin, le **plan de formation moins de 10 salariés** est en baisse de 13 % suite à l'arrêt, en 2010, du remboursement systématique du « forfait salaire » mis en place dans le cadre du « plan anticrise TPE » en 2009.

— Depuis 2005, l'activité du **plan de formation 10 salariés et plus** connaît de légères variations et affiche une croissance

de 2 % en 6 ans avec près de 9 M€ supplémentaires d'engagements depuis 2005.

— Le montant des engagements de dépenses en **professionnalisation** a été multiplié par 2,5 depuis 2005, avec un montant de 398 M€ en 2010 contre 162 M€ en 2005. Cette croissance est principalement due à la qualité de service et de conseil des 1 200 collaborateurs d'AGEFOS PME présents sur le terrain pour rencontrer les entreprises. Plus récemment, l'implication forte d'AGEFOS PME dans les dispositifs d'insertion des demandeurs d'emplois (CTP et CRP principalement) a permis un développement supplémentaire des engagements de cette activité ; ils représentent, pour 2010, près de 15 % du total, soit près de 60 M€.

— Depuis 2005, l'activité du **plan de formation moins de 10 salariés** connaît également une forte progression, bien

maîtrisée, avec une croissance de 109 % en 6 ans pour un montant d'engagements de plus de 94 M€ en 2010, contre 45 M€ en 2005. L'arrivée de nouvelles branches et le travail d'accompagnement des équipes d'AGEFOS PME expliquent cette augmentation.

— Cette progression importante des engagements, 48 % en 6 ans, est en stricte symétrie avec l'augmentation des ressources sur la même période. Elle permet d'afficher, sur toutes les activités de l'OPCA, une croissance maîtrisée dans le respect des grands équilibres de gestion du fonds pour le développement pérenne des politiques Emploi-Formation des entreprises adhérentes et de leurs salariés.

Engagements 2010 de dépenses de formation en K€	2005	2006	2007	2008	2009	2010
PF + 10	408 346	391 278	412 798	413 689	410 495	417 329
Professionalisation	162 216	164 952	335 183	348 216	344 403	398 163
PF - 10	45 265	61 594	71 802	93 276	109 015	94 248
TOTAL	615 827	617 824	819 783	855 181	863 913	909 740

Plan de formation 10 salariés et plus

Une activité qui redémarre en 2010

L'activité plan de formation 10 salariés et plus commence à reprendre son souffle avec la reprise économique : hausse des contributions (+1,4 %) et des engagements (+2 %). En revanche, les impacts de la crise sont encore très sensibles sur

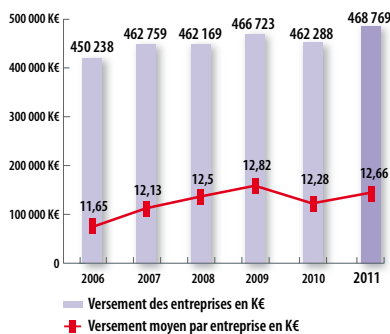
d'autres indicateurs : décroissance du nombre d'entreprises adhérentes (-2 %) et du nombre de stagiaires (-8 %), avec corrélativement une hausse du coût moyen de l'heure de formation, qui augmente de 7 % en un an, de 31,66 € en 2009 à 33,88 €

en 2010. Ce tassement des indicateurs se traduit par une baisse de 1,6 point du taux de départ en formation qui s'établit à 22,4 % en 2010, contre 24 % en 2009.

Une augmentation des versements formation des PME : près de 469 M€ en 2011

(base : MS 2010 au 28 février 2011)

ÉVOLUTION DES VERSEMENTS (MS N-1)



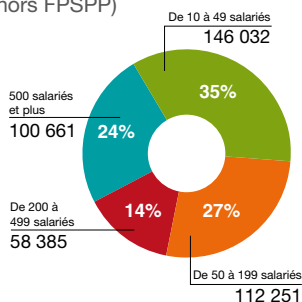
Les versements plan de formation effectués par les entreprises de 10 salariés et plus au titre de la collecte 2011 (hors FPSPP) ont augmenté de 1,4 % en un an. Le versement moyen par entreprise évolue également positivement (+4 %) pour atteindre 12,66 K€, contre 12,28 K€ en 2009.

Cette évolution est d'autant plus remarquable que, dans le même temps, le nombre d'entreprises adhérentes est passé de 37 896 à 37 020 (-2 %).

Le montant total des versements au Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) pour cette activité est de 22 849 K€. La collecte plan de formation 10 salariés et plus, versement FPSPP compris, s'élève ainsi à 491 618 K€.

Les contributions des entreprises de 10 à 49 salariés s'élèvent à 187,6 M€, soit 40 % de la collecte totale du plan de formation 10 salariés et plus (hors FPSPP). La part des entreprises de 50 à 199 salariés s'élève à 28 % (130,8 M€), celle des entreprises de 200 à 499 salariés à 14 % (64,8 M€), celle des entreprises de 500 à 1 999 salariés à 10 % (48,3 M€) et celle des entreprises de 2 000 salariés et plus à 8 % (37,3 M€).

ENGAGEMENTS DE FORMATION par taille d'entreprise en K€ (hors FPSPP)

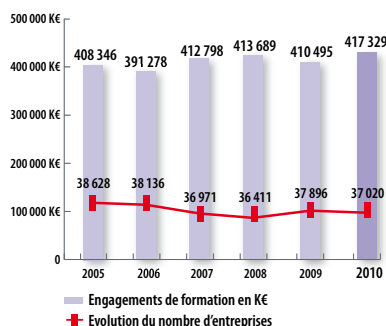


Des engagements de formation qui progressent

Avec 417 329 K€, les engagements des entreprises de 10 salariés et plus au titre du plan de formation augmentent de près de 7 M€ en un an.

L'évolution est de +1,7 % par rapport à 2009 et +2,2 % par rapport à 2005. Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, ont augmenté leur participation.

ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS DE FORMATION ET DU NOMBRE D'ENTREPRISES



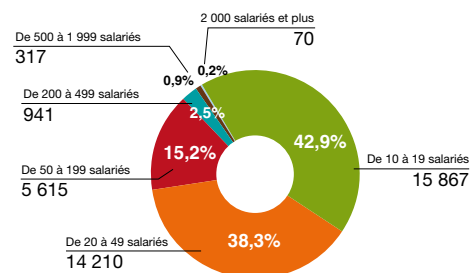
Les entreprises employant 10 à 49 salariés représentent 81 % des adhérents du plan de formation 10 salariés et plus. Elles emploient 35 % des salariés des entreprises de 10 salariés et plus.

L'effectif moyen des adhérents au plan de formation 10 salariés et plus est en légère hausse en 2010 : 50,8 salariés, contre 49,8 en 2009.

En 2010, ce sont 10 %* des entreprises françaises de 10 salariés et plus qui sont adhérentes au fonds.

Une prépondérance d'entreprises de 10 à 49 salariés

RÉPARTITION DU NOMBRE D'ADHÉRENTS par taille d'entreprise



* Insee 2010

Un taux moyen d'accès à la formation à 22,4 %

— Effet conjugué de la stabilité du nombre de salariés et de la diminution du nombre de stagiaires (-8 %, soit 34 813 de moins qu'en 2009), le taux d'accès moyen à la formation est en diminution par rapport à 2009.

— Le recul du volume d'heures stagiaires (-5 %) étant moins marqué que celui du nombre de stagiaires, la durée moyenne de formation est en légère hausse : 29,3 heures, contre 28,5 heures en 2009.

TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION

	2008	2009	2010	Évolution 2009/2010 en %
Salariés	1 827 986	1 875 028	1 880 105	0 →
Stagiaires	439 177	455 188	420 375	-8 →
Taux d'accès	24,03 %	24,28 %	22,36 %	
Heures stagiaires	13 312 369	12 964 726	12 338 844	-5 →

Le profil du stagiaire plan de formation 10 salariés et plus

— Les **employés** constituent toujours la catégorie qui part le plus en formation : 43 % de l'ensemble des stagiaires. En deuxième position, les ingénieurs et cadres représentent 21 % des stagiaires (20 % en 2009). Ils sont suivis des ouvriers (19 % des stagiaires, 20 % en 2009) et des agents de maîtrise, agents techniques et techniciens (part stable à 17 %).

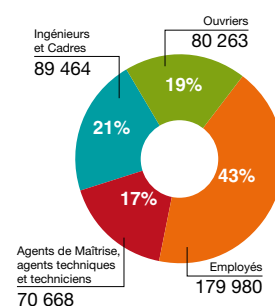
— La part des **hommes** parmi les stagiaires est majoritaire et en hausse en 2010 avec 57 %. Les femmes (43 % des stagiaires) sont davantage représentées parmi les employés (59 % des stagiaires employées sont des femmes) et moins présentes parmi les ingénieurs et cadres (36 %) et les ouvriers (18 %).

— Les **35-44 ans** deviennent la première tranche d'âge bénéficiaire de formation (32 %

des stagiaires, contre 29 % en 2009), devant les 25-34 ans (31 %, contre 39 % en 2009).

— La proportion **des 45 ans et plus** augmente (29 %, contre 21 % en 2009). L'accès croissant des salariés seniors à la formation est une tendance qui s'inscrit dans la continuité de l'évolution enregistrée les années précédentes.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES par CSP (Catégorie Socio Professionnelle)



12,3 millions d'heures de formation

— Le volume global d'heures de formation financées (12 338 844 heures en 2010) est en baisse de 5 % par rapport à 2009.

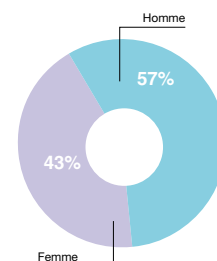
— « Transport – manutention – magasinage », « Commerce

– vente », « Informatique » et « Langues » sont, comme les années précédentes, les 4 domaines de formation qui regroupent à eux seuls 41 % des heures financées au titre du plan de formation 10 salariés et plus.

— Le coût moyen de l'heure de formation augmente de 7 % pour atteindre 33,88 €, contre 31,66 € en 2009.

— Le coût moyen d'une action de formation s'élève à 1 864 €.

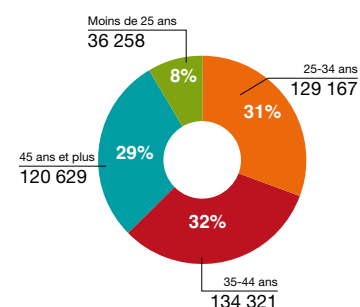
RÉPARTITION DES STAGIAIRES par sexe



RÉPARTITION DES HEURES DE FORMATION par domaine

Domaines de formation	Nombre d'heures stagiaires	% du total des heures stagiaires
Transport - Manutention - Magasinage	1 461 695	12 %
Commerce - Vente	1 318 872	11 %
Informatique - Traitement de l'information - Réseaux	1 188 194	10 %
Langues	1 033 077	8 %
Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	816 209	7 %
Sécurité des biens et des personnes	809 281	7 %
Comptabilité - Gestion	572 244	5 %
Secrétariat - Bureauique	519 667	4 %
Autres	4 619 605	36 %
TOTAL	12 338 844	100 %

RÉPARTITION DES STAGIAIRES par tranche d'âge



Plan de formation moins de 10 salariés

Une forte capacité des TPE à sortir de la crise

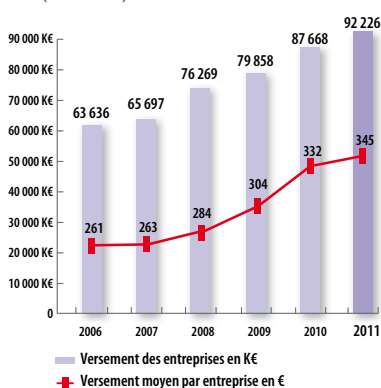
Après la forte montée en puissance du dispositif depuis 5 ans, le bilan de l'activité plan de formation moins de 10 salariés en 2010 marque une pause. Ce palier s'explique principalement par l'arrêt, en 2010, d'une mesure très incitative mise en place au bénéfice des TPE

dans le cadre du plan anticrise de 2009, la prise en charge d'un forfait salaire de 8 €/heure.

Plusieurs indicateurs démontrent toutefois la capacité des TPE à sortir plus rapidement de la crise que les PME et à maîtriser leurs coûts de formation : 92 M€ de contributions soit +5 % en un

an et versement moyen par entreprise de +4 % en un an. Avec un volume d'engagements de formation qui augmente de 29 % depuis 2007, dont 54,5 M€ au titre des branches (60 % du total), l'activité TPE affiche une croissance bien maîtrisée.

ÉVOLUTION DES VERSEMENTS
(MS n -1)



Des versements formation en augmentation de 5 %

(base : MS 2010 au 28 février 2011)

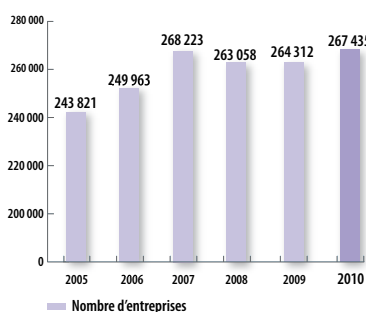
Les entreprises de moins de 10 salariés ont versé 92 226 K€ au titre de la collecte du plan de formation moins de 10 salariés 2011, soit une hausse de 5 % par rapport à l'exercice précédent.

Le versement moyen par entreprise augmente également : il atteint 345 €, contre 332 € en 2009.

Cette progression s'explique en partie par l'aug-

mentation du nombre de TPE adhérentes : elles sont 267 435 en 2010, soit 3 124 de plus qu'en 2009 (+1,2 %) et 23 615 de plus qu'en 2005 (+10 %).

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES



Des indicateurs en pause après une très forte croissance

Suite à la croissance spectaculaire de l'ensemble des indicateurs de 2005 à 2009, l'activité plan de formation moins de 10 salariés se stabilise en 2010.

Les engagements s'établissent à 92 534 K€ en 2010 contre 109 015 K€ l'année précédente.

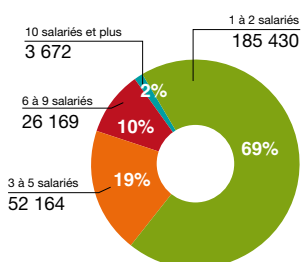
La progression des engagements sur la période 2005/2010 est cependant très positive avec une multiplication par 2 (de 45 M€ à 92 M€).

127 497 stagiaires ont été formés en 2010, soit 9 237 de moins que l'année précédente. En tendance sur les 6 derniers exercices, la croissance est de 31 %.

La durée moyenne de formation reste stable depuis 2005, autour de 29 heures.

Le coût moyen d'une formation plan de formation moins de 10 salariés est, pour 2010, de 1 242 € contre 1 864 € pour une action plan de formation 10 salariés et plus.

RÉPARTITION DU NOMBRE D'ADHÉRENTS
par taille d'entreprise



88 % des TPE adhérentes emploient 1 à 5 salariés

Les TPE occupant 1 à 2 salariés représentent 69 % des adhérents plan de formation moins de 10 salariés. L'effectif moyen des adhérents s'élève à 8,9 salariés.

Le nombre de salariés couverts, emplois directs compris,

atteint 2 372 045, soit 2 % de plus en un an.

Les contributions des entreprises de 1 à 2 salariés s'élèvent à 36,78 M€, soit 40 % de la collecte totale plan de formation moins de 10 salariés.

La part des entreprises de 3 à 5 salariés s'élève à 23 % (21,45 M€), celle des entreprises de 6 à 9 salariés à 26 % (23,77 M€) et celle des entreprises de 10 salariés et plus (année de franchissement de seuil) à 11 % (10,23 M€).

Plan de formation -10	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Engagements de formation (K€)	45 264	61 594	71 802	93 276	109 015	92 534
Nombre d'actions	51 506	59 402	66 924	76 563	81 245	74 493
Nombre des stagiaires	85 290	93 848	103 077	119 638	136 734	127 497
Nombre d'heures stagiaires	2 501 983	2 628 226	3 047 635	3 478 038	3 990 983	3 669 502
Durée moyenne (en heures) par stagiaire	29,3	28,0	29,6	29,1	29,2	28,8
Coût moyen d'une action	878,81	1 036,90	1 072,89	1 218,29	1 341,81	1 242,19

Le montant du versement moyen augmente avec la taille

de l'entreprise : 198 € pour les entreprises de 1 à 2 salariés, 411 €

pour les entreprises de 3 à 5 salariés et 908 € pour les entreprises de 6 à 9 salariés.

Un taux d'accès à la formation de 19 %

Suite à l'arrêt du plan anticrise, le taux d'accès à la formation chute d'un point, à 19 %, après la très forte progression enregistrée de 2008 à 2009 : +5 points.

Le taux d'accès des salariés des TPE appartenant aux branches professionnelles adhérentes (hors activité des ménages), reste stable.

	2010 hors activité des ménages	2010 activité des ménages
Nombre de salariés	577 045	1 795 000
Nombre de stagiaires	108 382	19 115
Taux d'accès	19 %	1,1 %

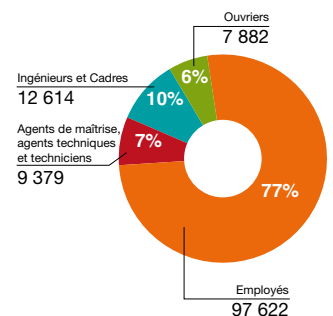
Le profil du stagiaire plan de formation moins de 10 salariés

La part des **employés** dans l'ensemble des stagiaires est largement majoritaire : 77 %. Ils sont suivis des ingénieurs et cadres (10 %), des agents de maîtrise, agents techniques et techniciens (7 %) et des ouvriers (6 %).

Les **femmes** représentent 61 % des stagiaires, en légère hausse par rapport à 2009 (+2 points). Elles sont surreprésentées parmi les employés (67 % des stagiaires employées) et moins présentes parmi les stagiaires ingénieurs et cadres (45 %), agents de maîtrise, agents techniques et techniciens (44 %) et ouvriers (29 %).

Les **35-44 ans** et les **25-34 ans** sont majoritaires parmi les bénéficiaires de formation (63,5 % des stagiaires au total). La part des **45 ans et plus** augmente quant à elle légèrement (26 %, contre 24 % en 2009).

RÉPARTITION DES STAGIAIRES par CSP (Catégorie Socio Professionnelle)



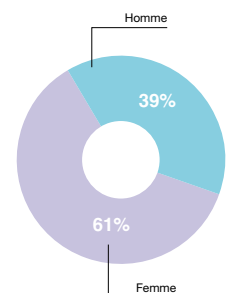
3,7 millions d'heures de formation financées

Le volume global d'heures de formation financées au titre du plan de formation moins de 10 salariés diminue de 8 % par rapport à 2009 : il s'élève à 3 669 502 heures en 2010.

5 domaines de formation regroupent à eux seuls 43 % des heures financées : « Comptabilité - gestion », « Informatique », « Commerce - vente », « Sécurité » et « Langues ». Ce sont les mêmes qu'en 2009.

Le coût moyen horaire de la formation s'élève à 25,22 €, en baisse par rapport à 2009 (27,32 €).

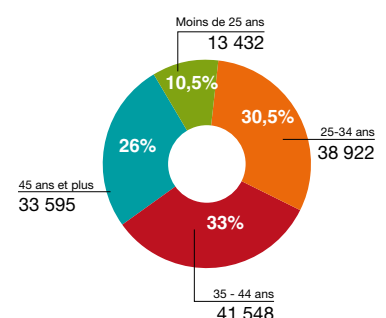
RÉPARTITION DES STAGIAIRES par sexe



RÉPARTITION DES HEURES DE FORMATION par domaine

Domaines de formation	Nombre d'heures stagiaires	% du total des heures stagiaires
Comptabilité - Gestion	393 070	11 %
Informatique - Traitement de l'information - Réseaux	315 191	9 %
Commerce - Vente	306 905	8 %
Sécurité des biens et des personnes	288 943	8 %
Langues	268 439	7 %
Finances - Banques - Assurances	244 956	6,5 %
Travail social	239 616	6,5 %
Transport - Manutention - Magasinage	205 169	6 %
Secrétariat - Bureautique	158 863	4 %
Autres	1 248 350	34 %
TOTAL	3 669 502	100 %

RÉPARTITION DES STAGIAIRES par tranche d'âge



Professionnalisation

Une activité majeure, largement soutenue par les branches

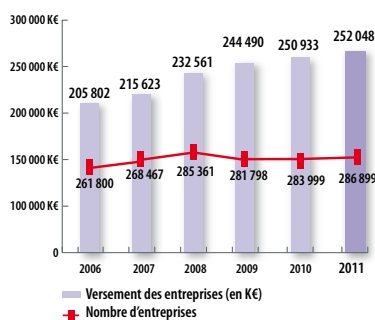
La professionnalisation représente 31 % de la collecte totale d'AGEFOS PME et 44 % des engagements de dépenses de formation. Les branches professionnelles et les groupes occupent une place prépondérante dans cette activité ; les entreprises concernées versent à elles seules 72 % de la collecte professionnalisation.

L'activité professionnalisation 2010 est marquée par la relative stabilité du nombre d'entreprises (+1 % : 287 000 contre 286 000 en 2009) et des contributions (+0,5 % : 252 M€, contre 250 M€ en 2009).

La progression des engagements est par contre significative : 398 M€ en 2010 contre 344 M€ en 2009, soit +15 % et près de 54 M€ supplémentaires.

Une évolution qui est largement due à l'investissement d'AGEFOS PME sur le champ de la politique de l'emploi. En effet, les dispositifs liés à l'insertion (contrats de professionnalisation, CTP, CRP et POE) représentent, en 2010, 67 % du total des engagements professionnalisation.

ÉVOLUTION DES VERSEMENTS ET DU NOMBRE D'ENTREPRISES (MS n -1)



Plus de 252 M€ versés par 287 000 entreprises

(base : MS 2010 au 28 février 2011)

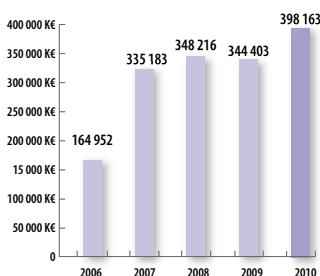
La collecte professionnalisation atteint 252 048 K€ en 2010 : elle augmente de 0,5 % par rapport à 2009 et de 22,5 % sur la période 2005-2010.

En partie imputable à l'adhésion de nouvelles branches professionnelles,

cette évolution est à mettre en parallèle avec la hausse du nombre d'entreprises, (+1 % par rapport à 2009 et +10 % sur la période 2005-2010) et de la hausse de 2,7 % de la masse salariale globale des entreprises en 2010.

La part des branches professionnelles dans la collecte professionnalisation s'élève à 135 M€.

ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS AU TITRE DE LA PROFESSIONNALISATION



Les engagements professionnalisation progressent significativement : 398 163 K€, contre 344 403 K€ en 2009, soit +15 %.

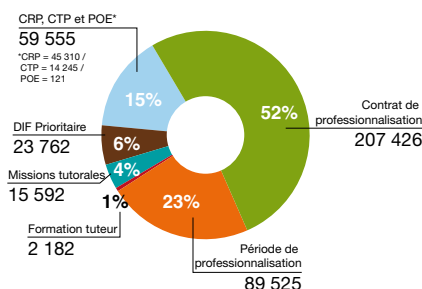
En 2010, les engagements pour les dispositifs Emploi représentent 15 % de la professionnalisation, soit près de 60 M€ : plus de 5 000 CTP pour 14 M€, près de 17 000 CRP pour 45 M€. Coût moyen : 2 732 €.

Le contrat de professionnalisation, avec plus de 32 000 contrats pour 207 M€, augmente de 7 % en ouverture par rapport à 2009 avec une croissance des engagements au titre de ce dispositif de 15 %. Il représente plus de la moitié du total des engagements professionnalisation (52 %).

La période de professionnalisation et le DIF prioritaire regroupent 29 % des engagements 2010 contre 36 % en 2009, année de crise où l'utilisation de ces dispositifs a été massive.

La part des engagements au titre des formations tuteurs et des missions tutorales s'élève à 5 % en 2010, contre 6 % en 2009.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FORMATION par action en K€



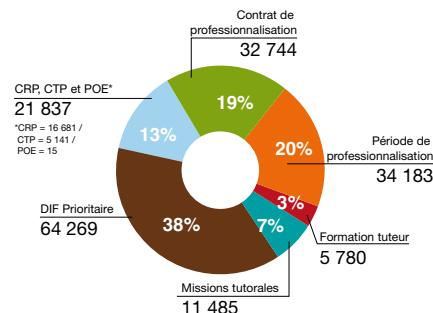
Plus de 170 000 actions de professionnalisation

— 170 298 actions de professionnalisation ont été financées par AGEFOS PME en 2010 : un niveau supérieur à celui de 2009 (+4 %). En tendance, la croissance par rapport à 2006 est de 87 %.

— Parmi les évolutions les plus significatives en 2010 : la hausse du volume de contrats de professionnalisation (+7 %, soit 2 076 personnes embauchées supplémentaires) et le développement des autres dispositifs ciblés demandeurs d'emploi : CRP, CTP et POE, qui représentent 13 % des actions financées en 2010.

— Autres progressions à souligner sur la période 2006-2010 : la montée en charge de la période de professionnalisation (+63 %, soit près de 13 205 salariés formés en plus), la hausse du nombre de tuteurs formés (+22 %) et des DIF prioritaires (+231 %).

RÉPARTITION DES ACTIONS DE PROFESSIONNALISATION

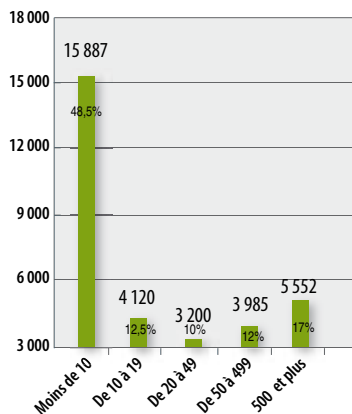


Actions de professionnalisation	2006	2007	2008	2009	2010
Contrat de professionnalisation	26 724	35 125	36 735	30 668	32 744
Période de professionnalisation	20 978	36 081	26 486	42 802	34 183
Formation tuteur	4 751	5 354	5 394	5 472	5 780
Mission tutorale	19 441	22 693	16 886	13 282	11 485
CRP					16 681
CTP					5 141
POE					15
DIF Prioritaire	19 395	42 462	61 682	71 022	64 269
TOTAL	91 289	141 715	147 183	163 246	170 298



Le contrat de professionnalisation

RÉPARTITION DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION par taille d'entreprise



Une croissance de 7 % par rapport à 2009

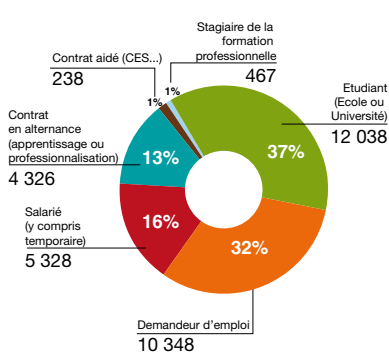
AGEFOS PME a financé 32 744 contrats de professionnalisation en 2010, soit 23 % des contrats financés en France. En 2010, la croissance est de 7 %, signe clair d'une reprise de l'activité économique des entreprises.

Cette évolution positive, consécutive à la baisse de 2009, est le fruit de la campagne de relance du contrat de professionnalisation, « Cultivez aujourd'hui vos talents de demain », initiée en 2009 et poursuivie tout au long de 2010.

Près de la moitié des contrats sont conclus dans des TPE et 3 sur 4 dans une entreprise de moins de 50 salariés.

SITUATION DES BÉNÉFICIAIRES AVANT LA CONCLUSION DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le bénéficiaire type : un jeune de moins de 26 ans, étudiant ou demandeur d'emploi



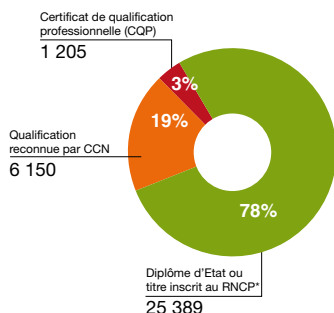
86 % des contrats de professionnalisation bénéficient à des jeunes de moins de 26 ans.

La part des bénéficiaires de 26 ans et plus s'élève à 14 % (15 % en 2009), dont un tiers de publics prioritaires (5 % de l'ensemble des contrats).

69 % des bénéficiaires sont en fin de scolarité ou demandeurs d'emploi et 15 % poursuivent leur parcours de formation.

QUALIFICATIONS PRÉPARÉES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

La part des contrats visant un diplôme ou un titre augmente de 11 points en 1 an



87 % des contrats sont conclus à durée déterminée, soit 2 points de plus qu'en 2009. Le choix du CDI est toutefois privilégié pour plus de 20 % des contrats destinés aux « 26 ans et plus », contre 13 % tous bénéficiaires confondus.

La part des contrats visant un diplôme ou un titre inscrit au RNCP* s'élève à 78 % (63 % pour les seuls diplômes et titres de niveau IV ou infra). C'est une augmentation significative par rapport à 2009 (+11 points), qui s'exerce au détriment des qualifications reconnues par une Convention collective na-

tionale (CCN) (19 % du total des contrats, contre 31 % en 2009). Les CQP représentent 3 % des qualifications préparées dans le cadre des contrats de professionnalisation (2 % en 2009).

Le coût moyen d'un contrat de professionnalisation s'élève à 6 334 €.

* RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles

Un retour au calme après la crise

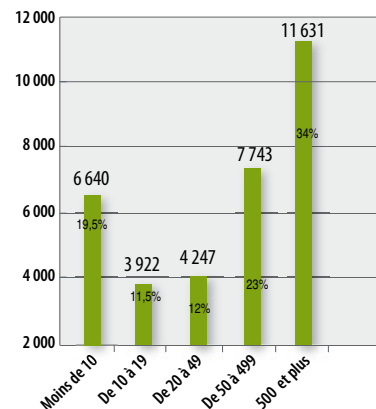
Après la forte montée en puissance de ce dispositif en 2009 (+62 %), qui est apparu, pendant la crise, comme un moyen de substitution ou de diminution des périodes de chômage partiel, l'année 2010 est marquée par un ralentissement : 34 183 périodes de professionnalisation financées par

AGEFOS PME, contre 42 802 en 2009 soit une baisse de 20 %.

La progression du dispositif est très positive sur la période 2006-2010 (+63 % en 6 ans) confirmant ainsi l'appropriation définitive de la période de professionnalisation par les entreprises.

43 % des périodes sont conclues dans des entreprises de moins de 50 salariés et près d'1/5^e dans des TPE.

RÉPARTITION DES PÉRIODES DE PROFESSIONNALISATION par taille d'entreprise



Le bénéficiaire type : un salarié ouvrier ou employé, peu qualifié ou très expérimenté

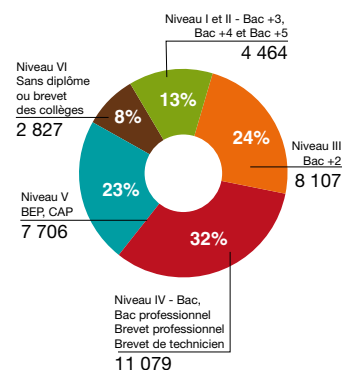
Près d'un tiers des salariés en période de professionnalisation possède au maximum un BEP ou un CAP et environ deux-tiers au maximum le niveau Bac.

Ouvriers et employés restent les premiers bénéficiaires du dispositif (63 %, contre 70 % en 2009). La part des ingénieurs et cadres est, quant à elle, en légère diminution (12 %, soit 1 point de moins qu'en 2009).

24 % des bénéficiaires ont 45 ans et plus et 63 % entre 26 et 44 ans.

Les critères à l'œuvre dans le choix du dispositif : une qualification insuffisante (70 % des bénéficiaires), plus de 45 ans ou au moins 20 ans d'ancienneté (29 %) et la création ou la reprise d'entreprise (1 %).

NIVEAU DE FORMATION DES BÉNÉFICIAIRES DE PÉRIODES DE PROFESSIONNALISATION



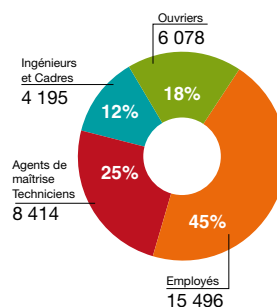
Une part croissante de périodes de professionnalisation certifiantes

26 % des périodes de professionnalisation financées par AGEFOS PME en 2010 visent l'obtention d'une certification : diplôme ou titre inscrit au RNCP*,

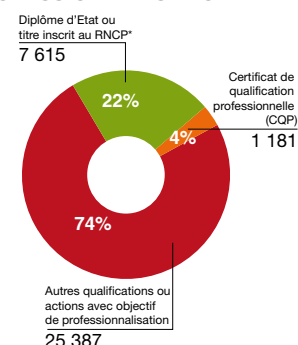
Certificat de qualification professionnelle (CQP). Une proportion qui augmente de 6 points par rapport à 2009 (20 % en 2009, 17 % en 2008 et 13 % en 2007).

Le coût moyen d'une période de professionnalisation est de 2 618 €, en hausse de 18 % par rapport à 2009 (2 215 €).

CSP DES SALARIÉS BÉNÉFICIAIRES



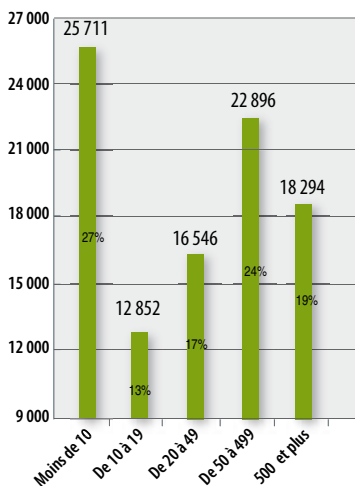
OBJECTIF DE LA PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION



* RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles

Le droit individuel à la formation

RÉPARTITION DES DIF par taille d'entreprise



96 299 DIF en 2010, dont 67 % relèvent du DIF prioritaire

L'évolution du DIF sur la période 2006-2010 est comparable à celle observée pour la période de professionnalisation : après la hausse du recours au dispositif en 2009 (107 295 DIF, soit +36 %), une baisse de 10 % est à noter en 2010.

L'évolution de +259 % sur la période 2006/2010 traduit à l'évidence l'adoption définitive de cette mesure par les salariés.

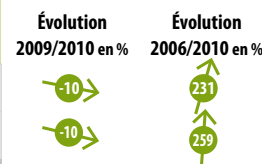
Par ailleurs, le rééquilibrage du financement sur le plan de formation est très net. En effet, la part des DIF prioritaires baisse régulièrement depuis 5 ans. Après avoir culminé à 95 %, elle se stabilise depuis 2 exercices autour de 67 %.

27 % des DIF sont mobilisés par des salariés en poste dans des TPE et 40 % dans des entreprises de moins de 50 salariés.

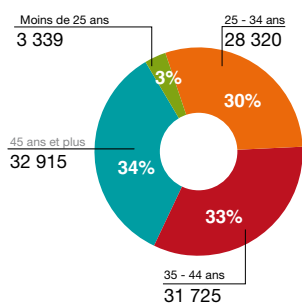
La durée moyenne du DIF mobilisé est en légère baisse : 21,5 heures (22 heures en 2009), mais elle reste supérieure à celle de 2008 (20 heures).

Le coût moyen d'un DIF prioritaire est de 2 700 € en 2010.

	2006	2007	2008	2009	2010
DIF Prioritaires	19 395	42 462	61 682	71 022	64 269
Total DIF	26 800	44 702	78 836	107 295	96 299
Part des DIF Prioritaires	72 %	95 %	78 %	66 %	67 %



RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES par tranche d'âge

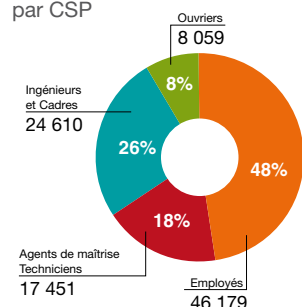


Une croissance de 6 % du nombre d'heures

Le volume d'heures stagiaires s'élève à 2 065 120 heures, soit +6 % par rapport à 2009.

La répartition des heures effectuées sur le temps de travail évolue. Elle est de 89 % en 2010, contre 93 % en 2009.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES par CSP



Le salarié type mobilisant son DIF : une femme, âgée de 35 ans et plus, employée

57 % des bénéficiaires du DIF sont des femmes.

Les deux-tiers des bénéficiaires du DIF ont 35 ans et plus. La part des seniors (45 ans et plus) est en hausse : 34 %, contre 30 % en 2009.

Les employés représentent 48 % des bénéficiaires, suivis des ingénieurs et cadres (26 %), des agents de maîtrise et techniciens (18 %) et des ouvriers (8 %). Les employés sont davantage représentés parmi les bénéficiaires femmes (61 %).

Résultats comptables 2010

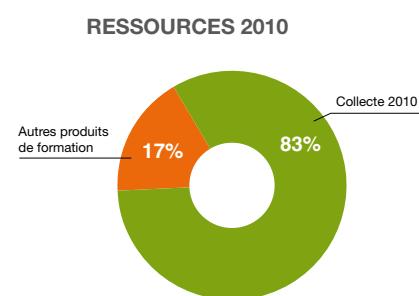
Analyse des ressources des 3 activités (hors ReshumDIF)

Le montant des ressources générées par les 3 activités d'AGEFOS PME s'est élevé à 1 023 M€ en 2010, soit une hausse de 11,54 % par rapport à 2009,

dont 27 M€ au titre du FPSPP du plan de formation 10 salariés et plus.

La part des fonds collectés représente 83 % de nos ressources, les autres produits de formation (subventions, produits financiers...) intervenant à hauteur de 171 M€ contre 100 M€ en 2009.

Détail des ressources (en €)	2009	2010	Évolution 2009/2010 en %
Collecte	817 884 756	852 776 823	-4,3
Autres produits de formation (subventions, produits financiers, produits exceptionnels transferts de charges)	99 839 974	170 815 866	71
Total Ressources	917 724 730	1 023 592 689	11,67



Analyse des dépenses des 3 activités (hors ReshumDIF)

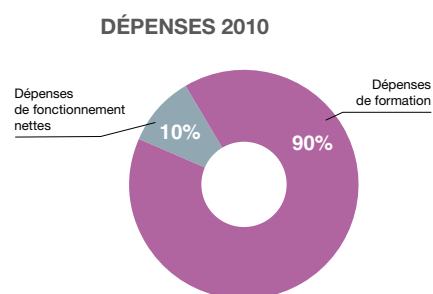
Le montant global des dépenses réalisées sur les 3 activités s'élève à 1 022 M€, dont 925 M€ imputés aux dépenses de formation et 98 M€ aux dépenses de fonctionnement.

Grâce aux hausses des collectes et des dépenses entre 2010 et 2009, on enregistre en 2010 une amélioration

du plafond de frais de gestion : 98,9 M€ en 2010 contre 97,6 M€ en 2009.

Le plafond de frais de gestion est respecté par AGEFOS PME. Le plafond autorisé est de :

- 6,9 % de la collecte enregistrée au cours de l'exercice ;
- 5 % des décaissements de l'exercice.



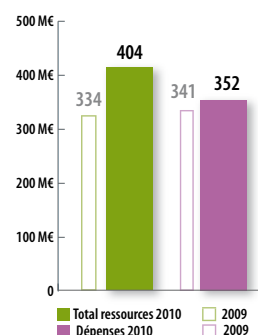
Détail des dépenses (en €)	2009	2010	Évolution 2009/2010 en %
Dépenses de formation	884 226 218	925 055 658	-4,6
Dépenses de fonctionnement nettes	97 725 930	97 544 740	-0,2
Total Dépenses	981 952 148	1 022 600 398	

Analyse des ressources et des dépenses de formation 2010 : alternance/professionnalisation

En 2010, la professionnalisation a enregistré 404 M€ de ressources, soit 70 M€ de plus qu'en 2009. Le montant des dépenses en 2010 est de 352 M€.

Fin 2010, le montant des engagements s'élevait à 390 M€, en hausse par rapport à 2009.

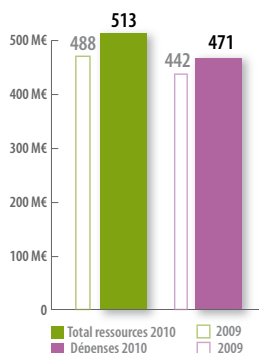
RESSOURCES ET DÉPENSES DE FORMATION 2010



Ressources et dépenses de formation	2010 (en €)	%	2009 (en €)
Collecte	255 865 803	63 %	250 663 940
Autres produits de formation (subventions, produits financiers, produits exceptionnels, transferts de charges)	148 600 180	37 %	83 451 108
Total Ressources	404 465 983	100 %	334 115 048
Dépenses	352 115 653	87 % des ressources	340 947 723
Engagements (y compris les engagements DIF, tuteurs et missions tuteurs)	390 043 837	96 % des ressources	353 968 058

Analyse des ressources et des dépenses de formation 2010 : plan de formation 10 salariés et plus

RESSOURCES ET DÉPENSES DE FORMATION 2010 (en M€)

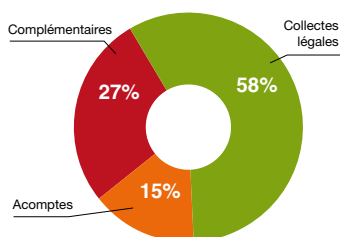


Les ressources liées au plan de formation des entreprises de 10 salariés et plus s'élèvent à 486 M€, dont 471 M€ proviennent

des fonds collectés auprès des entreprises (montant enregistré comptablement en 2010).

Ressources et dépenses de formation	2010 (en €)	%	2009 (en €)
Collecte	497 965 324	97 %	475 069 592
Autres produits de formation (subventions, produits financiers, produits exceptionnels, transferts de charges)	15 517 319	3 %	12 800 699
Total Ressources	513 482 643	100 %	487 870 291
Dépenses	471 411 479	92 % des ressources	441 859 333
Engagements	119 311 738	23 % des ressources	99 227 355

DÉTAIL DES COLLECTES 2010



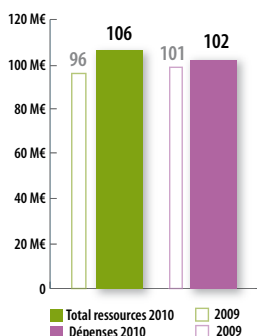
55 % de ces sommes correspondent à la collecte « légale », c'est-à-dire aux

acomptes et versements libératoires de l'obligation légale au 1^{er} mars, le solde

provenant de versements complémentaires volontaires par nos adhérents.

Détail des collectes (en €)	2009	2010
Collectes légales	268 252 513	287 768 078
Acomptes	76 654 392	73 248 375
Complémentaires	130 162 687	136 948 871
Total des collectes	475 069 592	497 965 324

RESSOURCES ET DÉPENSES DE FORMATION 2010



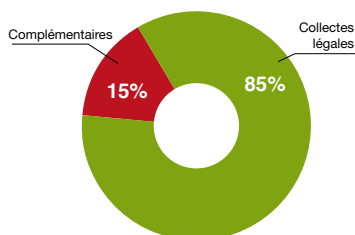
Analyse des ressources et des dépenses de formation 2010 : plan de formation moins de 10 salariés

Les ressources liées au plan de formation des entreprises de moins de 10 salariés s'élèvent à 106 M€, soit 10 M€ de croissance, dont 99 M€ proviennent des fonds

collectés auprès des entreprises (montant enregistré comptablement en 2010).

Ressources et dépenses de formation	2010 (en €)	%	2009 (en €)
Collecte	98 945 696	94 %	92 151 224
Autres produits de formation (subventions, produits financiers, produits exceptionnels, transferts de charges)	6 698 367	6 %	3 588 167
Total Ressources	105 644 063	100 %	95 739 391
Dépenses	101 528 526	96 % des ressources	101 419 162
Engagements	26 685 355	25 % des ressources	33 826 354

DÉTAIL DES COLLECTES 2010



Détail des collectes (en €)	2009	2010
Collectes légales	80 080 151	83 875 936
Complémentaires	12 071 073	15 069 760
Total des collectes	92 151 224	98 945 696

23 AGEFOS PME régionales

84 implantations territoriales

AGEFOS PME

Siège national : 187, quai de Valmy
75010 Paris
Tél. 01.44.90.46.46
www.agefos-pme.com

ALSACE

28, rue Kilbs - Bischoffsheim, BP 145
67214 OBERNAI Cedex
Tél. 03.88.49.41.51
www.agefos-pme-alsace.com

AQUITAINE

7, avenue du Millac
33370 ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX
Tél. 05.57.77.34.84
www.agefos-pme-aquitaine.com

AUVERGNE

52-54, boulevard Berthelot, BP 407
63011 CLERMONT-FERRAND Cedex 01
Tél. 04.73.31.95.95
www.agefos-pme-auvergne.com

BOURGOGNE

5, rue Louis de Broglie, BP 56623
21066 DIJON Cedex
Tél. 0820.42.00.51
www.agefos-pme-bourgogne.com

BRETAGNE

2, rue au Duc, CS 56422
35064 RENNES Cedex
Tél. 02.99.78.47.20
www.agefos-pme-bretagne.com

CENTRE

4, place Jean Monnet
45000 ORLÉANS
Tél. 02.38.62.62.18
www.agefos-pme-centre.com

CHAMPAGNE-ARDENNE

Centre d'Affaires Santos Dumont, BP 286
51687 REIMS Cedex 2
Tél. 03.26.83.58.80
www.agefos-pme-champagneardenne.com

CORSE

Forum de Fango, 8, avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tél. 04.95.58.926.00
www.agefos-pme-corse.com

FRANCHE-COMTÉ

2, rue de l'Industrie
25042 BESANCON Cedex
Tél. 0820.42.00.51
www.agefos-pme-fc.com

GUADELOUPE

Immeuble Arno Sons,
ZAC de Houëlbourg Sud II
97122 BAIE-MAHAULT
Tél. 05.90.26.93.62
www.agefos-pme-guadeloupe.com

GUYANE

Bât. D - Domaine de Mont-Lucas
BP 571, 97333 CAYENNE Cedex
Tél. 05.94.25.40.40
www.agefos-pme-guyane.com

ÎLE-DE-FRANCE

11, rue Hélène
75849 PARIS Cedex 17
Tél. 0826.301.311
www.agefos-pme-iledefrance.com

LA RÉUNION

32, rue de la Cayenne, BP 310
97458 SAINT PIERRE Cedex
Tél. 02.62.96.11.80
www.agefos-pme-reunion.com

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Zac de Tournezy, Bât A4
Plan Louis Jouve, CS 10015
34078 MONTPELLIER Cedex 3
Tél. 04.67.07.04.50
www.agefos-pme-lr.com

LIMOUSIN

96, avenue Emile Labussière, BP 1233
87054 LIMOGES Cedex
Tél. 05.55.79.05.33
www.agefos-pme-limousin.com

LORRAINE

3, rue de Berlange
57140 WOIPPY
Tél. 03.87.32.03.90
www.agefos-pme-lorraine.com

MARTINIQUE

Zone de Manhity, Immeuble SERA
97232 LE LAMENTIN
Tél. 05.96.42.80.00
www.agefos-pme-martinique.com

MIDI-PYRÉNÉES

Parc Technologique du Canal
14 avenue de l'Europe
Bât. HOUSTON, BP 42125
31521 RAMONVILLE SAINT-AGNE Cedex
Tél. 05.62.26.83.26
www.agefos-pme-midipyrenees.com

NORD-PAS DE CALAIS/PICARDIE

Rue de l'Île Mystérieuse
80440 BOVES
Tél. 03.22.35.42.52
www.agefos-pme-nordpicardie.com

NORMANDIE

8 avenue d'Atalante - CITIS, BP 10268
14209 HEROUVILLE SAINT-CLAIR Cedex
Tél. 02.31.50.17.17
www.agefos-pme-normandie.com

PAYS DE LA LOIRE/ POITOU-CHARENTES

1, square de la Nouvelle France, BP 20548
49305 CHOLET Cedex
Tél. 02.41.49.14.40
www.agefos-pme-plpc.com

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

146, rue Paradis - CS 30001
13294 MARSEILLE Cedex 06
Tél. 04.91.14.08.80
www.agefos-pme-paca.com

RHÔNE-ALPES

«Les Jardins d'Entreprises»
213, rue de Gerland - Bât. A
BP 7077
69348 LYON Cedex 07
Tél. : 04.72.71.55.30
www.agefos-pme-ra.com



www.agesfos-pme.com



AGEFOS PME SIÈGE NATIONAL
187, quai de Valmy - 75010 Paris - Tél. 01.44.90.46.46